

La correspondance de Marie-Antoinette avec Marie-Thérèse  
Un nouveau livre sur Dieu  
Jehan Rictus  
Le néo-socialisme  
Histoire économique du Grand-Duché de Luxembourg  
Deux romans féminins  
Un grand aventurier : Cornelius Hertz

Georges GIRARD  
E. DE BRUYNE  
Omer ENGLEBERT  
Fernand DESCHAMPS  
Luc HOMMEL  
Marie-Aline RAYNAL  
Bruno WEILL

Les idées et les faits : Chronique des idées : Lettres de direction de dom Columba Marmion, Mgr Schyrgens.

## La Semaine

L'abondance des matières nous oblige, cette fois encore, à être bref. Bornons-nous donc à parler de cette Réforme de l'Etat dont tout le monde disserte. Etat chrétien, qu'est-ce à dire? On a même été jusqu'à prétendre que la Belgique sera chrétienne ou ne sera pas! Est-ce vrai?

L'Etat chrétien est un Etat qui, comme Etat, et quels que soient son statut, son régime politique, son droit public, reconnaît, en tant qu'Etat, Dieu, son Christ et son Eglise, et remplit, toujours en tant qu'Etat, les devoirs religieux qui incombent à la société civile.

Cet idéal, cette « thèse » pour parler le langage d'esprits aux abois qui ont cru s'en tirer par la distinction entre une « thèse » et une « hypothèse » — distinction qui n'explique rien du tout —, cet idéal fait partie de la doctrine chrétienne comme en fait partie cet autre idéal : « Soyez parfaits comme Votre Père céleste est parfait... ». Tout catholique doit donc tendre à réaliser cet idéal collectif des enfants adoptifs de Dieu et des frères du Christ vivant en société, comme il doit tendre à réaliser en lui-même l'idéal personnel de la perfection évangélique.

Quand donc les catholiques, à propos de Réforme de l'Etat, parlent d'Etat chrétien, ils ne veulent dire que ceci : en matière religieuse, il nous faut promouvoir une société où l'Autorité rend au Christ, qui est la Voie, la Vérité et la Vie, l'hommage que lui doit la collectivité qu'elle représente.

La formule *Etat chrétien* ne signifie pas autre chose. Elle n'apporte donc pas de solutions précises quant au statut politique, au régime, aux institutions sociales et, a fortiori, à la politique économique ou fiscale d'un pays. On peut, entre catholiques, tous partisans de l'Etat chrétien, différer légitimement d'avis sur les meilleures institutions politiques et sociales qui conviennent à la nation. Ce qui ne veut pas dire que les uns n'auront pas raison contre les autres, mais seulement que les uns ont le droit, comme catholiques, de se tromper. Et voilà pourquoi nous n'aimons guère que la campagne ACTUELLE pour la Réforme de l'Etat soit menée surtout au nom de l'idéal chrétien. Voilà pourquoi les articles et discours d'un « jeune » qui sait toute la sympathie que nous avons pour son activité, M. Charles van Renynghe de Voxxrie, ne nous paraissent pas sans présenter un côté dangereux, un côté *clérical* qui confond ce qui doit rester soigneusement distinct : le spirituel et le temporel.

Nous en parlons d'autant plus à l'aise que les idées qui enthousiasment beaucoup de jeunes aujourd'hui, nous avons été les premiers, croyons-nous, à les agiter, ici-même, il y a près de treize ans... Plus particulièrement la nécessité d'adopter, en politique, non seulement l'attitude négative de défenseurs de nos libertés religieuses, mais l'idéal politique chrétien qui inscrit en tête de son programme son but ultime : réaliser l'Etat chrétien. Mais en Belgique, en 1933! C'est-à-dire dans un pays très divisé au point de vue religieux, encore que ses habitants aient en commun assez d'intérêts matériels et moraux et assez de traditions pour constituer un Etat sain et solide.

Que l'on mette l'accent sur le facteur essentiel : la religion, rien de mieux. Mais pas de cléricalisme étroit! Pas la réduction de tout au religieux! Pas de méconnaissance pratique, d'abord de tout ce qui unit les Belges malgré leurs divergences religieuses, ensuite de tous les graves problèmes politiques et sociaux qui se posent et auxquels la doctrine chrétienne n'apporte pas de solutions déterminées. Pas de simplisme politique et social! Pas trop de théories dans Sirius ou dans la Lune! Nous vivons en Belgique en 1933, répétons-le. De graves, de très graves problèmes se posent dans cette Belgique-là. Une réforme de l'Etat y est nécessaire comme partout ailleurs dans une Europe dissoute par les erreurs de la Révolution française. Proclamons, à propos de cette réforme urgente, l'idéal de l'Etat chrétien. C'est important, primordial même. Mais aussitôt après se pose la question des voies et moyens. Pour que la Belgique soit un jour un Etat chrétien, si jamais elle doit le devenir, il faut d'abord qu'elle vive! Son existence est menacée, économiquement, politiquement. Certes il ne faut cesser de défendre et de promouvoir les intérêts religieux, mais dans la mesure du pos-

sible, c'est-à-dire par des moyens qui, réellement, en fin de compte, avantagent la religion et ne la desservent pas par des réactions violentes. Question de mesure...

Evidemment, on ne peut demander aux jeunes trop de nuances, ni beaucoup de mesure. « Toute jeunesse en qui il n'y a pas un sentiment de révolte est vouée à l'impuissance », lisions-nous ces jours-ci. Mais il ne faudrait pas que des formules équivoques déchainassent contre l'idéal catholique de l'Etat chrétien toutes les forces anticléricales du pays. Que sur des points précis et concrets on se batte à fond entre catholiques et adversaires — exemple : la question scolaire — c'est déjà assez malheureux. Mais ne nous épuisons pas en luttes intestines pour quelque chose qui, en ce moment, devrait laisser les non-catholiques aussi indifférents que notre adhésion au dogme de l'Immaculée Conception ou notre croyance à l'Assomption.

Et voilà pourquoi, encore, l'affirmation entendue à Dinant : La Belgique sera catholique ou ne sera pas! nous paraît aussi regrettable que fausse. Si on peut dire, en vérité, que l'Europe sera chrétienne ou ne sera pas, entendant par là que la civilisation occidentale, fille du catholicisme, cessera d'être la lumière du monde dans la mesure où notre vieux continent s'éloignera de Celui auquel il doit tout (dans l'hypothèse évidemment où l'Evangile susciterait ailleurs, sur la planète, une civilisation chrétienne), la proposition devient erronée quand on la restreint à la Belgique. Autant que quiconque nous souhaitons la conversion de tous nos compatriotes à ce qui, seul, donne un sens à la vie : le message du Christ. Mais une patrie n'est pas qu'un ensemble de coreligionnaires! La religion informe et élève, elle ne supprime pas l'humain. La Belgique aurait demain un gouvernement anticlérical et persécuteur qu'elle n'en serait pas moins la Belgique, cette réalité politique façonnée par des siècles de vie en commun.

Formule fautive. Formule malheureuse, aussi, parce qu'elle rend un son clérical déplaisant et nuisible.

Ah! les formules malheureuses! Nous fûmes à Dinant. La fraternisation entre Flamands et Wallons, démocrates chrétiens et « conservateurs » (dans le sens noble du mot, s'entend) sous le signe d'une Foi commune y fournissait un spectacle reconfortant. Mais de là à écrire que : « Dinant a été le premier jour où les catholiques apprirent à s'aimer! » Pareille exagération, qui frise l'outrance, ne nuit-elle pas à la cause que l'on veut servir? Et quand on ajoute : « Ce n'est pas chez les socialistes que l'effectif syndical se rapprocherait de nous, ce n'est pas chez les chefs libéraux qui reconnaissent la faillite de toute leur doctrine, ce n'est pas là que nous trouverons les véritables obstacles à la restauration d'un ordre catholique. C'est chez les catholiques eux-mêmes, dans leur mesquinerie et leur médiocrité », n'avons-nous pas le droit de trouver qu'on dépasse les bornes? Que notre collaborateur et ami Charles van Renynghe de Voxxrie nous permette de le lui dire bien amicalement. L'ordre catholique, le dynamisme catholique sont choses excellentes à condition de ne pas se payer de mots. La Belgique est écrasée de charges et d'impôts. D'autre part, cette Belgique — 8 1/2 millions d'hommes entassés sur un lopin de terre — ne peut vivre que de ses bras, en travaillant pour l'étranger. Or cet étranger ferme ses portes! « De grandes nations, des empires prétendent vivre par eux-mêmes et sur eux-mêmes. Nous sommes encerclés, resserrés, presque étouffés entre des peuples puissants », disait dernièrement M. Henry De Vos, directeur général de la Marine. D'autre part, l'Allemagne hitlérienne prépare une guerre qui nous menace plus que tout autre pays. A ces problèmes angoissants et urgents, quelles sont les réponses de « l'ordre catholique » et du « dynamisme catholique »?

Donnons notre modeste avis : que les Belges, Flamands et Wallons, catholiques et anticléricaux, bourgeois et ouvriers, écartent momentanément tout ce qui les oppose et les divise pour s'unir dans la grande politique nationale qui, seule, peut conjurer les dangers qui nous entourent. Pas de lutte religieuse surtout à un moment où les terribles problèmes de l'heure ne comportent pas de facteurs religieux, n'ont pas de solutions spécifiquement catholiques...

# La correspondance

de

## Marie-Antoinette avec Marie-Thérèse<sup>(1)</sup>

Ce livre, qui doit tout à Stefan Zweig, doit être considéré comme le complément naturel de sa magistrale biographie de Marie-Antoinette. Quelque chose comme ce que les érudits appellent un recueil de pièces justificatives.

La correspondance de Marie-Thérèse et de Marie-Antoinette, sa fille, que l'on va trouver pour la première fois intégralement publiée ici, est en effet le texte essentiel sur lequel l'éminent écrivain autrichien s'est fondé pour bâtir sa psychologie de la reine de France.

Et en deux mots sa thèse est celle-ci, que tout le caractère de Marie-Antoinette s'explique par la déception sexuelle, longue de sept années, que, du fait de la disgrâce de son mari, elle eut à subir dans la fleur de sa jeunesse.

Nous n'avons pas à exposer ici le détail d'une démonstration convaincante, qui prend par endroits l'allure d'une véritable étude clinique; nous renvoyons pour cela au volume de Zweig. Notre rôle est de présenter les documents, que l'on était fondé à croire parfaitement connus déjà, et qui donnent toute leur force à son diagnostic.

\* \* \*

On était fondé à les croire parfaitement connus, parce qu'ils ont été publiés bien des fois déjà, et pas d'hier.

L'année 1864 a été une année particulièrement heureuse pour les fervents de l'histoire de Marie-Antoinette. Coup sur coup ont paru cette année-là trois ouvrages différents, tous trois recueils de lettres de la reine. Ce sont dans l'ordre chronologique :

1° *La Correspondance inédite de Marie-Antoinette publiée sur les documents originaux*, par le comte Paul Vogt d'Hunolstein;

2° *Louis XVI, Marie-Antoinette et Madame Elisabeth, Lettres et documents inédits*, publiés par Feuillet de Conches;

3° *Maria-Theresia und Marie-Antoinette. Ihr Briefwechsel während der Jahre 1770-1780*, publiée par le chevalier d'Arnoeth.

Cette triple publication fit une profonde sensation dans les milieux historiques, qui admirent au premier abord sans discussion l'authenticité des documents qu'on leur présentait. Ils étaient indiqués comme de provenance privée par M. d'Hunolstein, qui les avait tirés de sa collection particulière; M. Feuillet de Conches (tout au moins au début) gardait le silence sur leur origine; quant au chevalier d'Arnoeth, il les avait tirés des Archives de Vienne dont il avait la garde.

(1) Nous devons à la grande obligeance des éditeurs — la Maison Grasset — la primeur de ces pages qui serviront de préface à cette correspondance qui paraîtra prochainement. Nous les faisons suivre du texte des instructions remises par Marie-Thérèse à sa fille et de sa première lettre.

Il apparut bientôt que ces derniers documents étaient les seuls dont l'authenticité fût assurée et indiscutable.

Nous n'entrerons pas ici dans le détail de la longue polémique qui suivit entre les éditeurs des deux premiers recueils et de perspicaces historiens, parmi lesquels il convient de citer au premier rang M. de Sybel en Allemagne, M. A. Geffroy en France. On en trouvera un excellent résumé dans l'introduction des *Lettres de Marie-Antoinette*, publiées par Maxime de la Rocheterie et le marquis de Beaumont, dont il sera question plus loin.

La conclusion seule importe : elle fut, pour des raisons tirées tant du fond que de la forme, tant de leur teneur que de leur écriture, que la plupart des lettres de Marie-Antoinette en circulation, et notamment toutes celles à sa mère étrangères au recueil Arnoeth, étaient fausses. Et le faussaire, avec une habileté diabolique, avait si bien mélangé le vrai et le faux que, sans les documents des Archives de Vienne dont on était sûr, il eut été quasi impossible de s'y retrouver.

Ce faussaire de génie, on n'a plus de raison, comme le remarque Stefan Zweig, de taire son nom, qui depuis des années est bien connu dans les milieux de l'autographe : c'était M. Feuillet de Conches en personne.

Est-ce à dire qu'absolument toutes les lettres qu'il a eues par devers lui et qu'il a publiées sont fausses? Peut-être que non, encore qu'on l'ait prouvé pour presque toutes, mais ce qu'il y a de certain, c'est que toutes, du fait qu'elles lui sont passées par les mains, sont suspectes. Le pis est qu'il connaissait si bien le sujet, qu'il avait tellement « attrapé » le style et pénétré la pensée de la reine, que les plus fausses sont peut-être celles qui ont l'air le plus vraies. C'était sa façon à lui d'être plus royaliste que le roi.

En résumé, des trois publications de 1864, une seule est à retenir, celle du chevalier d'Arnoeth. C'est d'ailleurs la seule qui nous intéresse ici, puisqu'entièrement consacrée à reproduire la correspondance de Marie-Thérèse et de Marie-Antoinette, d'après les textes conservés aux Archives de Vienne.

\* \* \*

Le volume du chevalier d'Arnoeth, *Maria-Theresia und Marie-Antoinette. Ihr Briefwechsel während der Jahre 1770-1780* eut un succès qui justifia la publication d'une seconde édition plus complète en 1866.

Une nouvelle réimpression de cette correspondance sensationnelle allait enfin trouver sa place dans un recueil beaucoup plus important publié en 1874 par le chevalier d'Arnoeth, en collaboration cette fois avec un des historiens français dont il avait pu apprécier la perspicacité lors de l'affaire des faux.

Les trois gros volumes in-octavo, difficiles à trouver aujourd'hui en librairie, qui forment ce nouvel ouvrage ont pour titre : *Marie-Antoinette. Correspondance secrète entre Marie-Thérèse et le comte de Mercy-Argenteau, avec les lettres de Marie-Thérèse et de Marie-Antoinette, publiée avec une introduction et des notes par le chevalier Alfred d'Arnoeth et A. Geffroy.*

Il convient de s'arrêter sur cette publication capitale. Elle n'apporte rien de nouveau, à part des rectifications de détail en ce qui concerne les lettres de Marie-Thérèse et de Marie-Antoinette, dont c'est là la première édition française.

Mais elle éclaire cette correspondance d'un jour entièrement neuf, en la replaçant dans son cadre, et lui donne son plein sens par le commentaire continué que lui apporte une autre correspondance : celle qu'entretint avec Marie-Thérèse l'ambassadeur d'Autriche à la Cour de France, le comte Mercy-Argenteau.

On trouvera dans le livre de Stefan Zweig tous les détails sur le rôle d'informateur de Mercy. Ce gentilhomme liégeois, dévoué corps et âme à son impératrice et chargé par elle d'épier la conduite de la reine de France, sa fille, et de lui en rendre compte, s'acquitta de sa tâche avec une conscience dont on ne sait trop à la longue s'il faut l'en admirer ou l'en couvrir d'opprobre. Où, dans des circonstances pareilles, finit l'information politique et commence le bas mouchardage. Nous n'en déciderons pas. Le cœur de l'archiviste ne peut qu'être réjoui par les révélations sensationnelles de cet ambassadeur-policier; celui de l'homme ne peut se défendre d'un très fort sentiment de malaise devant ce quotidien espionnage de la jolie reine enfant et sans méfiance. Restons archiviste...

Pour bien comprendre ce qui s'est passé, il faut savoir comment était matériellement organisé le service de la correspondance entre Marie-Thérèse et sa fille d'une part, Marie-Thérèse et son ambassadeur de l'autre. La question a été parfaitement débrouillée par MM. Arnoeth et Geffroy, dont nous résumons ici les explications.

Le service était assuré par des courriers réguliers. A chaque début de mois un de ces courriers partait de Vienne, emportant les lettres de l'impératrice; passant par Bruxelles, il mettait une dizaine de jours à atteindre Paris. Au retour, le départ de Paris avait lieu vers le 15 du mois, l'arrivée à Vienne vers le 25.

Chaque courrier de retour, outre la lettre de Marie-Antoinette, rapportait à Marie-Thérèse deux rapports de Mercy : l'un, dit *ostensible*, contenait le journal tenu au jour le jour des faits et gestes de Marie-Antoinette et des histoires de la Cour; l'autre, rigoureusement secret (*tibi soli*), contenait les détails que Mercy n'avait pas jugé bon de consigner dans le premier, ses commentaires et idées sur la conduite de la reine; c'est dans celui-là qu'il indiquait à l'impératrice dans quel sens il souhaitait la voir intervenir auprès de sa fille, allant souvent jusqu'à lui dicter presque les termes de cette intervention. Marie-Antoinette était alors toute surprise de recevoir par le courrier suivant des observations sévères à propos de faits dont elle ne s'expliquait pas que sa mère fût si bien informée, et elle s'en ouvrait ingénument à Mercy, en qui elle avait toute confiance et que Marie-Thérèse ne cessait de lui représenter comme l'ami et le confident le plus sûr. Elle ne se douta jamais, si extraordinaire que cela paraisse, du double rôle de Mercy, qui était aidé dans cette jolie besogne par un autre des familiers de la reine, son lecteur, l'abbé de Vermond.

On conçoit alors l'intérêt prodigieux des rapports secrets de Mercy, tellement secrets que Joseph II lui-même les ignorait. Grâce à eux, au même titre que Marie-Thérèse, nous n'ignorons rien de la vie intime de la reine, et nous sommes au fait des mobiles les plus secrets de sa correspondance avec sa mère.

Quant à l'authenticité des documents révélés par MM. d'Arnoeth et Geffroy, la question ne se pose pas.

Toutes les lettres qu'ils ont publiées sont conservées aux Archives de Vienne. Elles proviennent de deux fonds différents. D'abord

le fonds des papiers de Mercy, récupérés après sa mort à Londres en 1794, qui a donné les copies ou minutes de toutes ses lettres à l'impératrice, en même trumpe que les originaux des lettres de celle-ci; ensuite le fonds des archives de la famille impériale d'Autriche, versées aux Archives de Vienne en 1865, contenant en copie ou en original les lettres de Marie-Thérèse et de Marie-Antoinette, celles de Marie-Thérèse et de Mercy. Ajoutons que l'exactitude des copies ne peut être mise en doute : le texte des lettres originales de Mercy conservées par Marie-Thérèse concorde avec celui des minutes qu'il en avait gardé; quant aux lettres de Marie-Antoinette, on en a plusieurs en original et en copie : elles sont absolument identiques.

Après le recueil de MM. d'Arnoeth et Geffroy, il ne reste plus à mentionner qu'un ouvrage conçu sur un plan différent, mais non moins intéressant, celui qui fut publié en 1895, pour la Société d'Histoire contemporaine, par MM. Maxime de la Rocheterie et le marquis de Beaucourt. Il s'intitule : *Lettres de Marie-Antoinette, recueil des lettres authentiques de la reine.*

Les éditeurs, qui ont longuement étudié la question des faux autographes, ont donné, dans les deux volumes dont se compose leur savant travail, le tecté complet de toutes les lettres de la reine dont l'authenticité n'était pas discutable. Ces lettres sont présentées dans l'ordre chronologique de leurs dates, quels que soient leurs destinataires et sans les réponses de ceux-ci. En ce qui concerne la correspondance de Marie-Antoinette avec sa mère, ce recueil ne contient d'autres lettres de la reine que celles qui se trouvent dans l'ouvrage de MM. d'Arnoeth et Geffroy.

Résumons-nous ici : toute la correspondance authentique de Marie-Thérèse et de Marie-Antoinette, telle qu'elle figure aux Archives de Vienne, se trouve dans les volumes publiés d'abord par M. d'Arnoeth, puis par M. d'Arnoeth et Geffroy; en outre, les lettres de Marie-Antoinette seule sont reproduites dans l'ouvrage de MM. de la Rocheterie et de Beaucourt. Le texte qui a servi de base à la présente édition est celui qui figure dans la *Correspondance secrète entre Marie-Thérèse et le comte de Mercy-Argenteau*, publiée en 1874 par MM. d'Arnoeth et Geffroy.

\* \* \*

Or, à la correspondance entre Marie-Thérèse et Marie-Antoinette offerte à notre curiosité par ces deux érudits, il manque déjà beaucoup de lettres. Il est facile, connaissant d'une part l'organisation des courriers, ayant lu d'autre part attentivement la correspondance de Mercy et celle des deux souveraines, de constater dans notre documentation d'irréparables lacunes. MM. d'Arnoeth et Geffroy n'ont pas manqué fort honnêtement de déplorer que de trop nombreuses lettres, malencontreusement détruites ou non recopiées, soient à jamais perdues. Ils n'en ont retrouvé en tout que 167, dont 74 de Marie-Thérèse et 93 de Marie-Antoinette, bien inégalement réparties selon les années, puisqu'en 1770, par exemple, il ne nous en reste que 6 des deux correspondantes (5 même, abstraction faite des instructions écrites remise par Marie-Thérèse à sa fille au moment du départ) contre 30 des mêmes pour l'année 1778. A cela, nous ne pouvons rien, et il faut nous contenter de ce que nous avons.

Mais il y a autre chose. Ce que nous ignorions et ce que, croyons-nous, tous les historiens ignoraient, c'est que la publication de MM. d'Arnoeth et Geffroy n'était pas complète et que, pour des motifs d'ailleurs fort respectables, encore qu'ils les eussent tus, ces deux historiens avaient omis de reproduire deux lettres entières (l'une de Marie-Thérèse, l'autre de Marie-Antoinette) et de publier le texte intégral de 59 des documents inestimables qu'il leur avait été donné de compiler.

Ces omissions voulues, nous avons connaissance aujourd'hui

de leur existence par le livre de Stefan Zweig. Ce que nous devons dire ici, et c'est une simple dette de reconnaissance que nous lui payons, c'est qu'en nous demandant d'entreprendre la présente publication, il nous offrit généreusement la primeur de sa découverte. C'est lui-même qui a confronté le texte des lettres publiées par MM. d'Arneht et Geffroy avec les documents conservés aux Archives de Vienne, c'est lui-même qui nous a donné copie des passages censurés dont il s'est servi dans son livre sans les citer tous intégralement; tout le mérite de cette découverte et tout l'intérêt de cette publication, je le répète, ne reviennent qu'à lui.

Il reste à examiner la raison de la discrétion des premiers éditeurs.

Des deux lettres totalement omises par eux, la première est celle de Marie-Thérèse en date du 30 juillet 1775, qui constitue un réquisitoire tel, et d'un ton tellement outré, contre la légèreté de sa fille, comparée dans l'empotement de la colère à « une Barry » et à une Pompadour que « pendant plus d'un siècle, écrit Zweig, les archives impériales ne permettront pas sa publication »; on comprendra pourquoi en la lisant plus loin. Remarquons qu'en la supprimant on était obligé de passer également sous silence la très digne réponse, en date du 12 août et qui lui fait honneur, de la petite reine, cabrée sous l'outrage maternel.

La deuxième lettre (du 30 août 1777) a été supprimée sans aucun doute pour une raison de décence : c'est celle où Marie-Antoinette fait part à sa mère de la consommation de son mariage; et tous les passages omis dans les cinquante-neuf lettres qui ont précédé ou suivi celle-là l'ont été pour la même raison.

A vrai dire, si on se l'explique assurément, on ne s'explique pas très bien la réserve des éditeurs. Ils en avaient laissé trop dire par Marie-Antoinette même, par Marie-Thérèse et par Mercy dans de nombreux passages de leurs lettres qu'ils avaient respectés, pour ne pas leur laisser tout dire. Et les détails physiologiques les plus intimes, dont il est librement question par écrit entre la mère et la fille, ne peuvent paraître choquants que par rapport à notre mentalité actuelle. A une époque où des ambassadeurs pouvaient avoir pour mission d'ouvrir les rideaux d'alcôve, d'examiner les draps de lit et d'interroger les femmes de chambre et les blanchisseuses, on avait des soucis moins hypocritement dissimulés et une autre liberté de paroles et d'expression.

Dans ces mariages princiers, l'intérêt dynastique prime les plus légitimes pudeurs et avant de s'occuper des relations intimes de Louis XVI et de Marie-Antoinette, l'Europe s'était déjà occupée en France avec la même indiscretion de celles de Louis XIII et d'Anne d'Autriche.

Voyons les faits : Marie-Thérèse avait attaché un intérêt exclusivement politique au mariage de sa fille avec l'héritier de la couronne de France. Les enfants qui devaient en naître ne pouvaient que consolider l'alliance naissante entre les deux plus anciennes et plus puissantes maisons régnantes d'Europe. Un an se passe, deux ans..., sept ans vont se passer sans que cette union porte ses fruits, et pour une raison simple, mais que Marie-Thérèse, dès le premier jour, n'apprend pas sans stupeur : c'est qu'elle n'a point été consommée. Elle n'a plus dès lors qu'une idée, qu'une pensée : c'est de voir mettre fin à cette situation ridicule, de voir cesser l'incroyable défaillance de son gendre.

Cette idée, cette pensée, elle va en entretenir tout le monde : ses médecins, sa famille, son ambassadeur, enfin sa fille elle-même. Et tout le monde, y compris sa fille, avec la même absence de vergogne et la même impudeur naturelle. A cette dernière, mettant la défaillance de l'époux sur le compte de la jeunesse et de l'inexpérience, elle donnera des conseils, d'abord vagues mais qui se feront petit à petit de plus en plus précis; elle finira par exiger d'elle les détails intimes qui périodiquement décevront ses espérances; elle consultera pour elle tout le ban et l'arrière-ban des médecins

des deux Cours; finalement elle fera faire à son fils Joseph le voyage de Versailles exprès pour décider son gendre à se prêter à une opération jugée nécessaire et qui effectivement se révélera salutaire. Ce n'est pas tout, le premier enfant né, qui est une fille, elle pressera la reine de ne rien épargner pour lui donner un frère, et sa dernière lettre à Marie-Antoinette, écrite trois semaines avant sa mort, sera pour rappeler à celle-ci les fins matérielles pour lesquelles a été conçu le sacrement de mariage et les sacrifices qu'il exige d'une épouse docile, pour opposer avec regret l'usage profane que font les Français du lit à part à l'orgueil allemand des larges couches molleuses favorables aux unions fécondes que bénit le Seigneur.

Alors? Alors, sachant cela et sachant l'influence profonde que cette question d'ordre physiologique a eu sur le caractère de Marie-Antoinette, l'empreinte qu'elle en a gardé pour toujours, non seulement dans ses relations avec son mari mais dans les manifestations extérieures de sa vie publique, dans celles qui précisément l'ont fait le plus défavorablement juger, on peut dire que le souci de décence des premiers éditeurs de sa correspondance lui a été plus nuisible qu'utile. En dissimulant le plus possible sa misère physique, ils ont mieux fait ressortir la légèreté folle de Marie-Antoinette, qui avait toutes les excuses qu'ils ont tuées, cette nervosité trépidante, cette soif de plaisirs et de mouvement de la jolie archiduchesse blonde que sept ans de mariage avaient laissée vierge, mais qui était femme bien plus qu'elle était reine et qui avait des sens de vingt ans toujours sollicités et jamais apaisés.

\* \* \*

La correspondance des deux souveraines ne renseigne pas que sur cette question d'ordre intime. Quelqu'en soit le sujet, elle fait éclater le caractère autoritaire, l'humeur impérieuse de Marie-Thérèse, pour qui sa fille, toute reine de France qu'elle était, était toujours une petite fille et qu'elle prétendait à jamais commander et régenter.

Mercy n'avait pas seulement pour consigne de surveiller les attitudes de la reine et d'en rendre compte, il devait adroitement la diriger et inspirer sa conduite privée et publique dans le sens voulu par l'impératrice.

Il ne s'en fit pas faute dans les affaires de famille, où Marie-Thérèse n'avait qu'une crainte, celle que sa fille ne fût victime de voteries. C'est pourquoi Marie-Antoinette ne put avoir une amitié que sa mère n'en prit ombrage et ne cherchât à l'en détacher. Elle combattit d'abord l'influence sur Marie-Antoinette de M<sup>mes</sup> Tantes, surtout de M<sup>me</sup> Adélaïde (et encore à cela avait-elle une raison sérieuse : c'étaient ses tantes qui « montaient » la Dauphine contre M<sup>me</sup> du Barry, d'où il pouvait résulter des inconvénients d'ordre politique); ensuite, elle s'en prit à M<sup>me</sup> de Lamballe, puis à M<sup>me</sup> de Polignac.

Au reste, l'impératrice, qui attachait autant d'importance aux petites choses qu'aux grandes, reprenait sa fille non seulement sur ses amitiés, mais sur ses distractions, sur ses dépenses, sur ses bijoux, sur son goût à monter à cheval, et jusque sur sa façon de se coiffer. De quoi se rendre odieuse...

Dans les affaires publiques, en dépit de la règle qu'elle avait imposée à Marie-Antoinette de ne s'en mêler jamais, elle savait fort bien se servir d'elle, quand elle en avait besoin : on verra la façon dont en 1778, lors de la succession de Bavière, elle en agit avec elle, et la docilité, d'ailleurs bien naturelle, avec laquelle sa fille lui vint en aide.

Il ne faudrait pourtant pas croire que cette docilité lui fut toujours acquise. Marie-Antoinette supportait mal une autorité maternelle aussi tâtonne et au début les incessantes observations de Marie-Thérèse faillirent amener un résultat qu'assurément elle

ne cherchait pas : persuader Marie-Antoinette que sa mère ne l'aimait pas.

« Toutes les lettres de Votre Majesté ont été reçues avec respect mais pour le moins avec autant de crainte », rapportait à sa souveraine, le 15 juin 1772, Meroy, à qui la dauphine confiait spontanément quelques mois plus tard :

« J'aime l'impératrice, mais je la crains, quoique de loin; même en écrivant, je ne suis jamais à mon aise vis-à-vis d'elle. »

Le contraire eût été surprenant et Marie-Thérèse, à qui Mercy, inspirateur de ces gronderies, finit par recommander plus de douceur et de formes dans ses remontrances, dut bien être la seule à s'étonner de cette réaction.

Avec le temps, — force de l'habitude, dissimulation, puis indifférence de la part de Marie-Antoinette, — le conflit latent entre ces deux caractères finit par s'atténuer. Il serait assurément excessif de croire que la confiance et l'affection pour sa mère l'aient jamais emporté dans le cœur de la reine sur les sentiments de respect et de crainte qu'elle avouait elle-même.

Marie-Thérèse, qui aurait eu toutes les raisons d'être une belle-mère odieuse, préféra toute sa vie rester une mère insupportable. Il paraît difficilement admissible qu'elle n'en ait pas eu conscience. Mais, bourgeoise en cela, c'est pour le bien de son enfant que cette impératrice en agissait ainsi.

GEORGES GIRARD

MARIE-THÉRÈSE A MARIE-ANTOINETTE

21 avril 1770.

*Règlement à lire tous les mois.*

Ce 21 avril, jour du départ. — A votre réveil vous ferez tout de suite, en vous levant, vos prières du matin à genoux et une petite lecture spirituelle, ne fût-ce même que d'un seul demi-quart d'heure, sans vous être encore occupée d'autre chose ou avoir parlé à personne. Tout dépend du bon commencement de la journée et de l'intention dont on la commence, ce qui peut rendre les actions même indifférentes bonnes et méritoires. C'est un point sur lequel vous serez très exacte; son exécution ne dépend que de vous, et il peut en résulter votre bonheur spirituel et temporel. Il en est de même avec les prières du soir et examen de conscience; mais je répète encore, celles du matin et la petite lecture spirituelle sont des plus importantes. Vous me marquerez toujours de quel livre vous vous servez. Vous vous recueillerez pendant le jour le plus souvent que vous pourrez, surtout à la sainte messe. J'espère que vous l'entendrez avec édification tous les jours, et même deux les dimanches et les jours de fête, si c'est coutume à votre Cour. Autant que je souhaite que vous soyez occupée de la prière et bonne lecture, aussi peu voudrais-je que vous pensiez introduire ou faire autre chose que ce qui est de coutume en France; il ne faut prétendre rien de particulier, ni citer ce qui est ici d'usage, ni demander qu'on l'imite; au contraire, il faut se prêter absolument à ce que la Cour est accoutumée à faire. Allez, s'il se peut, l'après-dîner, et surtout tous les dimanches, aux vêpres et au salut. Je ne sais pas si la coutume est en France de sonner l'angélus; mais recueillez-vous alors, si non en public, du moins dans votre cœur. Il en est de même pour le soir ou en passant devant une église ou croix, sans vous servir cependant d'aucune action extérieure que de celles qui sont de coutume. Cela n'empêche pas que votre cœur ne puisse se concentrer et faire intérieurement ces prières, la présence Dieu étant à cet effet le moyen unique dans toutes les occasions; votre incomparable père possédait en perfection cette

qualité. En entrant dans les églises, soyez d'abord pénétrée du plus grand respect et ne vous laissez pas aller à vos curiosités, qui causent les distractions. Tous les yeux seront fixés sur vous, ne donnez donc point de scandale. En France on est très édifiant dans les églises et toujours en public; il n'y est pas, comme ici, des oratoires qui sont trop commodes, donnent souvent lieu au relâchement dans le maintien et de la facilité à se parler, ce qui scandaliserait beaucoup en France. Tant que vous pouvez, restez à genoux, ce sera la contenance la plus convenable pour donner l'exemple. Ne vous permettez aucune contorsion, qui est l'air d'hypocrisie; il faut, surtout dans ce pays-là, éviter ce reproche. Vous ferez, si votre confesseur l'approuve, vos dévotions toutes les six semaines, de même que les grands jours de fête, et notamment de la Sainte Vierge; dans ces jours ou la veille n'oubliez pas la dévotion particulière de votre maison pour la Sainte Vierge, dont elle a aussi éprouvé une protection particulière en toute occasion. Ne lisez aucun livre, même indifférent, sans en avoir préalablement demandé l'approbation de votre confesseur : c'est un point d'autant plus nécessaire en France, parce qu'il s'y débite sans cesse des livres remplis d'agrément et d'érudition, mais parmi lesquels il y a sous ce voile respectable bien des pernicieux à l'égard de la religion et des mœurs. Je vous conjure donc, ma fille, de ne lire aucun livre même aucune brochure, sans l'avis de votre confesseur; j'exige de vous, ma chère fille, cette marque la plus réelle de votre tendresse et obéissance pour les conseils d'une bonne mère, qui n'a en vue que votre salut et votre bonheur. N'oubliez jamais l'anniversaire de feu votre cher père, et le mien à son temps : en attendant vous pouvez prendre celui de ma naissance pour prier pour moi. Le point relativement aux Jésuites est encore un de ceux sur lesquels vous devez vous abstenir entièrement de vous expliquer, ni pour ni contre.

*Instruction particulière.*

Ne vous chargez d'aucune recommandation; n'écoutez personne, si vous voulez être tranquille. N'ayez pas de curiosité; c'est un point dont je crains beaucoup à votre égard. Evitez toute sorte de familiarité avec de petites gens. Demandez à M. et à M<sup>me</sup> de Noailles, en l'exigeant même, sur tous les cas, ce que, comme étrangère et voulant absolument plaire à la nation, vous deviez faire, et qu'ils vous disent sincèrement s'il y a quelque chose à corriger dans votre maintien, dans vos discours ou autres points. Répondez agréablement à tout le monde, avec grâce et dignité; vous le pouvez, si vous voulez. Il faut aussi savoir refuser. Dans mes États et dans l'empire vous ne sauriez vous refuser à accepter des placets, mais vous les donnerez tous à Starhemberg, et vous adresserez tout le monde à lui, ou à Schaffgotsch, si le premier était empêché, en disant à tout le monde que vous les enverrez à Vienne, ne pouvant rien faire de plus. Depuis Strasbourg vous n'accepterez plus rien sans en demander l'avis de M. ou de M<sup>me</sup> de Noailles, et vous renverrez à eux tous ceux qui vous parleront de leurs affaires, en leur disant honnêtement qu'étant vous-même étrangère, vous ne sauriez vous charger de recommander quelqu'un au roi. Si vous voulez, vous pouvez ajouter, pour rendre la chose plus énergique : « L'Impératrice ma mère m'a expressément défendu de me charger d'aucune recommandation. » N'ayez point de honte de demander conseil à tout le monde et ne faites rien de votre propre tête. Vous avez un grand avantage, que Starhemberg fera avec vous le voyage de Strasbourg à Compiègne; il est très aimé en France, il vous est très attaché. Vous pouvez lui tout dire et tout attendre de ses conseils; il restera encore huit à dix jours à Versailles. Vous pouvez m'écrire sincèrement par son canal; tous les commencements de mois j'expédierai d'ici à Paris un courrier : en attendant vous pourriez préparer

vos lettres pour les faire partir tout de suite à l'arrivée du courrier. Mercy aura l'ordre de l'expédier d'abord. Vous pouvez de même m'écrire par la poste, mais sur peu de choses, et que tout le monde peut savoir. Je ne crois pas que vous deviez écrire à votre famille, hors dans les cas particuliers et à l'empereur, avec qui vous vous arrangerez sur ce point. Je crois que vous pourriez encore écrire à votre oncle et tante de même qu'au prince Albert. La reine de Naples souhaite votre correspondance; je n'y trouve aucune difficulté. Elle ne vous dira rien que de raisonnable et d'utile; son exemple doit vous servir de règle et d'encouragement, sa situation ayant été en tout et étant bien plus difficile que la vôtre. Par son esprit et par sa déférence elle a surmonté tous les inconvénients qui ont été grands; elle fait ma consolation et à l'approbation générale : vous pouvez donc lui écrire, mais que tout soit mis en façon à pouvoir être lu par tout le monde. Déchirez mes lettres, ce qui me mettra à même de vous écrire plus ouvertement; j'en ferai de même avec les vôtres. Ne faites aucun compte sur les affaires domestiques d'ici; elles ne consistent que dans des faits peu intéressants et ennuyants. Sur votre famille vous vous expliquerez avec vérité et ménagement : quoique je manque souvent d'en être entièrement contente, vous trouverez peut-être que c'est ailleurs encore pis, qu'il n'y a ici que des enfantises et jalousies pour des riens, qu'autre part c'est bien plus soutenu. Il me reste encore un point par rapport aux Jésuites. N'entrez dans aucun discours, ni pour, ni contre eux. Je vous permets de me citer et de dire que j'ai exigé de vous de n'en parler ni en bien ni en mal : que vous savez que je les estime, que dans mes pays ils ont fait grand bien, que je serais fâchée de les perdre, mais que si la Cour de Rome croit devoir abolir cet ordre, je n'y mettrais aucun empêchement; qu'au reste j'en parlais toujours avec distinction, mais que même chez moi je n'aimais pas à entendre parler de ces malheureuses affaires.

MARIE-THERÈSE A MARIE-ANTOINETTE

4 mai 1770.

Madame ma chère fille,

Vous voilà donc où la Providence vous a destinée de vivre. Si on ne s'arrête que sur le grand établissement, vous êtes la plus heureuse de vos sœurs et de toutes les princesses. Vous trouverez un père tendre qui sera en même temps votre ami, si vous le méritez. Ayez en lui toute votre confiance, vous ne risquez rien. Aimez-le, soyez-lui soumise, tâchez de deviner ses pensées, vous ne sauriez faire assez dans le moment où je vous perds. C'est ce père, c'est cet ami qui me console et me relève de mon abattement et fait toute ma consolation, espérant que vous suivrez mes conseils de vous tenir seule à lui et d'attendre surtout ses ordres et directions. Du dauphin je ne vous dis rien; vous connaissez ma délicatesse sur ce point; la femme est soumise en tout à son mari et ne doit avoir aucune occupation que de lui plaire et de faire ses volontés. Le seul vrai bonheur dans ce monde est un heureux mariage; j'en peux parler. Tout dépend de la femme, si elle est complaisante, douce et amusante.

Il n'y a qu'une voix sur votre compte jusqu'à Gunzbourg d'où j'ai reçu aujourd'hui les dernières nouvelles, et à tout le monde le premier et le dernier mot c'est vos attentions et affabilité, mais surtout cet air de douceur qui enchante tous les cœurs. Pas de familiarité, car cela ne saurait flatter, étant trop commun, mais la bonté est ce qui approche et rassure tout le monde.

Je vous recommande, ma chère fille, tous les 21 de relire mon papier. Je vous prie, soyez-moi fidèle sur ce point; je ne crains

chez vous que la négligence dans vos prières et lectures, et la tiédeur et négligence suivront. Lutte contre, car cela est plus dangereux qu'un état plus imparfait et même plus mauvais; on en revient plutôt. Aimez votre famille, soyez-leur attachée, à vos tantes comme à vos beaux-frères et sœurs. Ne souffrez aucune tracasserie; vous êtes à même de faire taire les gens, au moins de les éviter, ou en vous éloignant d'eux. Si vous aimez votre tranquillité, évitez dès le commencement ce point que je crains, connaissant votre curiosité.

Vous remettrez cette lettre au roi de ma part et lui parlerez de moi le plus souvent que vous pourrez. Vous ne sauriez jamais dire trop de mes sentiments pour lui. Vous remettrez aussi cette lettre à M<sup>me</sup> Adélaïde; ces princesses sont pleines de vertus et de talents; c'est un bonheur pour vous; j'espère que vous mériterez leur amitié.

Les Choiseul doivent savoir que je vous ai recommandé de les distinguer. N'oubliez pas les Durlot et l'abbé Vermond. N'oubliez pas une mère qui, quoique éloignée, ne cessera d'être occupée de vous jusqu'à son dernier soupir. Je vous donne ma bénédiction et suis toujours votre fidèle mère.

## Un nouveau livre sur Dieu

Avouons-le : ce n'est pas une mince tâche de présenter au public l'ouvrage magistral du P. Pedro Descoqs sur la possibilité de connaître Dieu : un énorme volume de plus de 700 pages qui doit être suivi de deux autres tomes et qui se présente bourré de textes et de digressions critiques. Dans les revues spéciales ce sera, sans doute, l'habituelle succession des recensions critiques avec leurs objections et leurs demandes de précisions ultérieures, et devant cette avalanche de science le public intellectuel, préoccupé de la crise et de la politique, passera, nous le craignons, magnifique d'admiration et d'indifférence.

S'il doit en être ainsi nos craintes se doubleront de regrets. Car l'ouvrage du P. Descoqs, outre qu'il traite du seul problème qui, en fin de compte, devrait nous passionner, est plein d'enseignements de toute espèce. Sans doute n'est-il pas plaisant à tous les points de vue. Malgré toute la sympathie que nous portons à l'admirable effort philosophique des jésuites français, nous leur en voulons un peu, pour nous et même pour la masse intellectuelle, du caractère hybride de leurs exposés. « *Praelectiones Theologiae naturalis — Cours de théodicée — Tomus primus, De Dei cognoscibilitate; Gabriel Beauchesne et ses Fils, éditeurs à Paris.* » Un titre pareil n'a-t-il pas toutes les qualités requises pour décourager les meilleures volontés? Dans le corps de l'ouvrage les grandes thèses se succèdent en latin, mais elles sont coupées de notes et de remarques en français. D'immenses passages, par contre, grâce à Dieu bien plus longs que les pages latines se développent dans la langue de Descartes et de Pascal, mais semés de formules « barbares » et de réflexions en latin qui, pourtant, ne bravent nullement l'honnêteté. Que ne nous donne-t-on des livres d'un seul jet et de préférence composés en français! Malgré l'admirable clarté, la concision et le direct de ses raisonnements en termes scolastiques, comme nous préférons le P. Descoqs dans ses exposés français si personnels, spontanés, nerveux, frémissants de vie!

Car il s'agit bel et bien de vie surabondante et de mouvement spirituel dans ce gros ouvrage consacré au problème de l'existence

de Dieu. Ceux que la question tourmente liront avec un profit certain ces chapitres touffus et pourtant si bien composés d'après un plan méthodique. Les autres qui s'intéressent aux idées contemporaines auront plaisir à trouver dans ce volume, qu'ils ne déposeront pas facilement s'ils consentent à le feuilleter, des considérations suggestives sur des facteurs importants de notre culture moderne. Enfin, le vœu si profondément sincère de l'auteur, qui voudrait « exciter » par son ouvrage la foi et l'amour dans le cœur de beaucoup, lui assurera d'emblée la sympathie de ses lecteurs, qui l'excuseront certainement de s'emporter parfois un peu, fougueusement mais avec loyauté, dans la poursuite de l'erreur.

L'ouvrage débute par une Introduction générale qui définit les notions, les méthodes et les présupposés de la théodicée. De prime abord, l'auteur nous prouve qu'il est « vivant ». Dieu en soit loué! Car rien ne répugne autant que la pensée « intemporelle » de certains écrivains soustraits aux contingences de ce monde actuel. Le P. Descoqs s'est donné la peine de s'informer comment se posent les problèmes de nos jours et non seulement dans les milieux scolastiques. Il a consulté les meilleures sources, les cite abondamment et de première main, multiplie les références précises, choisit judicieusement sa bibliographie et met à la forme scientifique un soin qui doit lui valoir la sympathie de tous les travailleurs et la reconnaissance de tous ceux à qui il facilite la tâche.

Enraciné de tout son être dans la foi chrétienne, l'auteur n'entend pas aliéner sa liberté scientifique. Même vis-à-vis de l'autorité de saint Thomas d'Aquin il gardera ses droits de critique (p. 20) : nous ne pouvons que l'en féliciter. Le point de départ de son système sera la conscience réflexe du moi et de l'être qui s'y manifeste avec tous les premiers principes. Ce point de départ s'oppose donc à celui de notre éminent compatriote le P. Maréchal : aussi le P. Descoqs juge-t-il nécessaire « de s'arrêter sur cette théorie, dès maintenant célèbre ». On notera l'objectivité de son exposé et les remarques judicieuses dont est semée sa critique.

Ces préambules où l'auteur rappelle ses vues sur les principes de causalité et de finalité (pp. 115 à 120) introduisent au cœur de l'étude : Dieu est-il connaissable? Peut-on affirmer légitimement son existence? Dans trois parties d'inégale longueur, le P. Descoqs examine d'abord la possibilité de la démonstration et la valeur du « témoignage universel » de l'humanité, ensuite les preuves valables, enfin quelques arguments à son avis irrecevables.

La première partie nous semble un modèle de pondération et d'équilibre. L'argument ethnologique s'y éclaire des plus récents et des meilleurs travaux sur les sauvages et nous vaut des synthèses critiques très claires de l'évolutionnisme culturel, de l'animisme, du sociologisme, etc. Comme le fait remarquer l'auteur, les apologistes du christianisme ne sauraient être assez prudents en invoquant le consentement universel. Celui-ci, étant un fait, ne sera jamais établi pour les peuples de la préhistoire. Fût-il même universel au sens strict, il ne permettra jamais d'induire l'évidence de l'existence objective de Dieu. Quant aux traces de la révélation primitive que des âmes bien intentionnées prétendent relever dans les premières civilisations, mieux vaut ne pas en parler, car aucune science positive ne réussira jamais à les prouver.

La partie centrale développe beaucoup d'érudition autour de quatre thèmes principaux. Il est vraiment impossible de remonter à l'infini dans l'enchaînement des causes. La contingence des êtres est inintelligible sans l'existence d'un être nécessaire et nécessairement immuable. L'ordre et la finalité que l'on ne peut nier, au moins dans le domaine de la vie, prouvent une cause intelligente par elle-même et distincte du monde qu'elle ordonne. Enfin la conscience du devoir et de la responsabilité morale n'a de sens et de fondement que si elle admet au moins implicitement la dépendance de l'homme vis-à-vis d'un Absolu personnel.

Puisqu'il nous est défendu de descendre jusqu'aux détails critiques, signalons quelques points qui nous ont particulièrement frappé. Les raisonnements relatifs à la preuve par la contingence et par le mouvement sont admirables de précision, mais comme ils forceraient plus encore l'assentiment s'ils étaient suspendus, dans un même ensemble, aux thèses fondamentales de l'intelligibilité de l'être et de l'évidence de la structure de notre conscience intellectuelle! Certes, l'on ne peut reprocher au P. Descoqs de n'avoir point traité ces questions : il y consacre, depuis de longues années, le meilleur de sa vie. Aussi notre vœu ne concerne-t-il que la mise en valeur des résultats obtenus par la pensée philosophique. Combien aimeraient de lire et de méditer en des formules irrécusables les thèses maîtresses de la critique et de la métaphysique étayant les preuves de l'existence de Dieu! Montrer d'un seul coup le moi, donné dans l'intuition réflexive de l'esprit, et Dieu, qui transcendant et immanent à la fois, y respirent à la lumière des principes de l'être, quel idéal digne d'un métaphysicien de la trempe de notre auteur!

De même que la contingence donne au P. Descoqs l'occasion d'examiner les théories d'Emile Boutroux, la finalité lui suggère des développements sur le transformisme et sur l'évolution du monde. L'explication de l'univers par le hasard et les prétentions du calcul des probabilités sont rejetées en quelques pages très claires. Puis viennent des notes suggestives — mais que nous n'admettons pas toutes — sur Bergson et Le Roy : le P. Descoqs nous y semble parfois un justicier sévère et n'acceptant pas les circonstances atténuantes! On ne peut, par contre, que le féliciter des pages lumineuses où il expose sa manière de voir dans la question du transformisme appliqué à l'homme. « Il se gardé bien de faire la moindre opposition de principe à l'hypothèse de la création unique d'une nature riche de virtualités indéfinies et se développant, suspendue d'ailleurs à la causalité divine, « sous l'influence » dominante et continue d'une puissance inventive (p. 410). » Mais l'auteur fait deux réserves : il ne veut pas que l'on présente cette hypothèse comme la seule métaphysiquement intelligible et ne permet pas qu'on « sollicite » les faits en sa faveur. Cet exemple que nous choisissons entre beaucoup, montre, en même temps que l'intérêt vraiment actuel de ce livre, la largeur de vues, la sagesse et la prudence de celui qui l'a écrit. Nous nous plaignons d'autant plus à les souligner que sur le point précis qui nous occupe nous avons plutôt tendance à nous séparer de lui quant à la valeur *scientifique* du transformisme généralisé à tout l'ordre biologique.

Que ces remarques, toutefois, ne donnent pas le change! Nous nous étions promis de ne signaler que les lignes maîtresses de cette théodicée et voilà que nous nous surprenons à éplucher avec curiosité les moindres notes et les digressions en petits caractères. Que l'auteur et le lecteur nous excusent de cet hommage!

Enfin, peut-être y aura-t-il beaucoup de lecteurs à partager la joie que nous avons ressentie à lire et à relire les pages que le P. Descoqs consacre à l'argument de la conscience morale. Certes, nous eussions désiré des analyses encore plus poussées du fait moral et en particulier de ce phénomène troublant qui s'appelle l'immoralisme, mais nous nous rendons compte qu'il appartient surtout à la philosophie morale, conçue comme il convient, d'étudier ces angoissants problèmes. Quoi qu'il en soit, l'argumentation du P. Descoqs nous semble du plus haut intérêt. Dans la controverse qui le sépare de ses éminents confrères les PP. Billot et Nivard, c'est lui, nous paraît-il, qui a raison et qui le prouve. Si le sentiment de notre responsabilité morale a vraiment les caractères qu'une analyse objective et non déformée par des préjugés évolutionnistes, sociologiques ou autres lui découvre, il nous semble impossible qu'il n'implique pas essentiellement une relation de dépendance, non seulement vis-à-vis d'une loi morale

impersonnelle ou d'une projection idéale du moi, mais vis-à-vis d'une personne absolue qui s'exprime en nous par notre nature même. Que le P. Descoqs soit remercié, en outre, de son « Histoire de cet argument » : ses citations copieuses feront plaisir à beaucoup, tout comme les nombreuses objections qu'il s'applique à réfuter à la fin de ce chapitre.

La troisième partie de l'ouvrage examine les arguments qu'il convient de rejeter. Ce sont d'abord les théories ontologistes qui prétendent saisir l'existence de Dieu par une intuition immédiate : nous eussions aimé connaître plus clairement l'avis de l'auteur sur l'intuition religieuse d'après Scheler. Vient ensuite l'examen de l'argument ontologique, exposé (comme d'ailleurs toutes les notions et tous les faits qui s'offrent au scientifique écrivain) sous ses formes diverses. Puis, c'est le tour de Kant. Après avoir résolu plus haut les antinomies de la « Raison pure », le savant auteur montre ici, d'une part, que les objections de Kant contre les preuves traditionnelles ne tiennent pas et, d'autre part, que posées ses prémisses, les prétendus postulats de la raison pratique n'ont aucune valeur démonstrative. De ces analyses critiques, le P. Descoqs descend aux sciences positives et examine l'argument que certains ont cru tirer du principe d'entropie. Enfin, les théories modernistes qui s'appuient sur l'expérience religieuse, l'immanence vitale, le pragmatisme et qui sont nettement distinguées des analyses du désir du bonheur sont à leur tour pourfendues par notre philosophe qui ne cache pas ses appréhensions de voir « survivre les germes de l'erreur moderniste » parmi certains catholiques (p. 669).

Notre bref résumé ne donne qu'une vue panoramique des questions variées et abondantes traitées par le P. Descoqs dans son monumental ouvrage. Trois tables rédigées avec soin font de son livre un instrument scientifique d'un maniement facile. L'énorme érudition de l'auteur, dont le féliciteront tous ceux qui sont de leur temps, n'est jamais écrasante : elle est triée avec tant d'intelligence et agrémentée de citations si heureuses qu'elle ne fatigue jamais. Quel plaisir de passer des raisonnements abstraits d'une philosophie scolastique du meilleur aloi aux multiples développements où le P. Descoqs, tantôt à l'emporte-pièce, tantôt avec insistance, nous fait part de ses idées toujours réfléchies sur les questions de l'heure ! Vraiment ces pages ne sont pas seulement d'un critique très exigeant, d'un constructeur averti, mais aussi d'un tempérament sympathique dans sa vive spontanéité et d'un humaniste loyalement ouvert à toute vérité d'où qu'elle vienne, aussi respectueux des faits positifs que des principes abstraits. Quelles que soient les discussions que l'ouvrage soulèvera (sans doute, à propos des principes métaphysiques sous-jacents et des réflexions critiques), il restera un monument où il fait bon de prolonger et de répéter ses visites.

A notre humble avis, ce premier volume augure bien de ceux qui doivent suivre : il fait honneur à tout le groupe des Jésuites français qui dirigent les *Archives de Philosophie* et représentent une des tendances les plus vivantes et sympathiques de la philosophie catholique en France.

E. DE BRUYNE,  
Professeur à l'Université de Gand.

VIENT DE PARAÎTRE

**Éditions Grasset.**

STEFAN ZWEIG

**Marie-Antoinette**

Un volume in 8° écu sur alfa

30 fr. fr.

## Jehan Rictus

Il y a des places, dans la vie littéraire, si stoïques à tenir qu'on ne s'aperçoit de leur vacance que quand le titulaire est mort. Personne ne disputait à Jehan Rictus la Pauvreté. Comme le bénin saint François, il l'avait épousée dans l'enthousiasme de son adolescence. Il avait passé à son doigt l'anneau de fer. Il est demeuré fidèle à sa fiancée jusqu'à la mort. C'est dans ses bras, pour continuer la métaphore du Poverello, qu'il a rendu l'âme.

En Angleterre et dans d'autres pays aristocratiques, il y a des poètes lauréats. Ils rendent bien ou mal, en rimes alimentaires, les allégresses nationales. Mais les poètes de la misère ne sont pas poètes de cour ni de basse-cour. On ne couronne guère ceux qui chantent à l'unisson des boyaux affamés. La poésie, dans les temps démocratiques, est devenue académique. Aux grands âges de la foi, elle était partout : dans la ronde des petites filles, dans la complainte des colporteurs, dans les séquences, dans les sentences, dans les cantiques, dans les mystères, dans les farces, dans les satires. Elle incarnait, elle scandait l'âme populaire. Quand le peuple grelottait de faim, de froid ou de peur, il hurlait, il chantait ou il priait, il versait sur sa misère les incantations de la rime. Ainsi fit Villon, prince des truands, ainsi fit Jehan Rictus, poète des gueux.

*Quand j'pass' triste et noir, gn'a d'quoi rire.  
Faut voir rentrer les boutiquiers,*

*Des fois, j'plaqu' ma fiole à leurs glaces,  
Et y d'vient livid's comm' des morts!*

*Faut voir comme y s'ameut'nt la foule  
Pendant qu'Bibi y f... son camp!*

*« Avez-vous vu ce misérable,  
Cet individu équivoque?  
Ce pouilleux, ce voleur en loges  
Qui nous r'gardait croûter à table?*

*« Ma parole! on n'est plus chez soi,  
On n'peut pus digérer tranquilles...  
Nous payons l'impôt, gn'a des lois!  
Qu'est-ce qu'y font donc, les sergents d'ville? »*

*Pendant c'temps, moi, j'fite en silence.  
Car j'aim' pas la publicité;  
Oh! j'connais leur état d'santé,  
Y m'f'raient f...tre au clou... par prudence!*

*Comme ça, au moins, j'ai l'bénéfice  
De m'répéter en liberté  
Deux mots lus su' les édifices :  
« Egalité! Fraternité! »*

*Souvent, j'ai pas d'aul' nourriture  
(C'est l'pain d'V'esprit, dis'nt les gourmets);  
Bah! l'Homme est un muff' par nature,  
Et la Natur' chang'ra jamais.*

*Car, gn' des prophét's, des penseurs  
Qui z'ont cherché à changer l'Homme.  
Ben quoi donc qu'y z'ont fait, en somme,  
De c'kilog d'fer qu'y nomm'nt son Cœur?*

Rien de rien... même en tapant d'ssus,  
Ou en l'prenant par la tendresse  
Comme l'a fait Nol' Seigneur Jésus,  
Qui s'a vraiment trompé d'adresse.

Jehan Rictus était un enfant naturel, né en 1867, à Boulogne-sur-Mer, d'une hobereauté qui ne l'avoua qu'après la célébrité. Elle se piquait aussi de littérature. Le succès des *Soliloques du pauvre* tourneboula sa pauvre cervelle et elle écrivit, dit-on, les *Soliloques du riche*. Mais elle ne connut pas le même succès que son fils.

Celui-ci fut élevé à Londres, puis en Ecosse. Il revint en France en 1877. « Depuis, disait-il, j'ai vécu à Paris, où tout jeune, vers quinze ans, seul au monde, j'ai roulé, disparu, triboulé et produit comme j'ai pu. » Il écrivit : *Doléances* (1896), *Cantilènes du malheur* (1902), *Fil de Fer* (1906), *Le Cœur populaire* (1914).

Rapidement, ses *Soliloques* (1895) étaient devenus classiques, atteignant en trois ans la centième édition. Steinlein fit le portrait du poète : on évoquait l'image du Juste sur la voile de la Véronique, quelque Stigmatisé de la misère.

Reconnaissons-le, Rictus eut quelque temps le vertige du succès. Il hanta les cabarets montmartrois et les salons à la mode. Mais quoi ! c'était le goût du jour. On était tout proche encore des déclamations sataniques de Rollinat, des vociférations de Bruand. Satanisme bien bourgeois, qui consistait dans une mise excentrique : feutre de mousquetaire, cache-nez purpurin, veste de velours, pantalon bouffant de rapin et au bec la pipe et le mot de Cambronne. Car cette exclamation martiale passait en ces âges glorieux pour un programme social. Elle exorcisait l'air bourgeois. Il faut voir la place que tient ce mot à cinq lettres dans la correspondance de Flaubert, par exemple. C'est le « Sézamme, ouvre-toi » du génial visionnaire de *Salammbô*. Depuis, Cambronne a fait la guerre une fois de plus, non pas la guerre en dentelle, comme du temps de Napoléon, avec de braves canons qui vous emportaient un bras ou une jambe et vous renvoyaient écopés, mais princes, dans le siècle. Cambronne a connu les gaz asphyxiants, chimiques et bactériologiques qui ont transformé l'épopée en une mouffée insecticide dans un bois de lit hanté par les punaises. Cambronne aujourd'hui fleurit sur les lèvres laiteuses des innocents. Bien plus, il figure au dictionnaire de l'Académie.

Ce pseudonyme de Rictus était un programme. Cela veut dire la grimace sous le masque. « J'ai faim, j'ai froid, j'ai honte et je crâne. Je suis blême et je blasphème. Je pourrais mendier, j'engueule. »

Quand j'pass' triste et noir, gn'a d'quoi rire.  
Faut voir rentrer les boutiquiers,  
Les yeux durs; la gueule en tir'lière,  
Dans leurs comptoirs comm' des banquiers.

J'les r'lague; et c'est irrésistible,  
Y s'caval'nt, y s'ont peur de moi.  
Peur que j'leur chop' leurs comestibles,  
Peur pour leurs femm's, pour je n'sais quoi.

Leur conscience dit: « Tu l'soign's les tripes,  
Tu l'les bourr's à l'en étouffer,  
Ben, n'en v'là un qu'a pas bouffé! »  
Alors, dame! euss y m'proun'nt en grippe!...

Et il concluait :

... Aussi, quand on a lu l'histoire  
D'ceuss' qu'ont voulu améliorer  
L'genre humain..., on les trait' de poires;  
On voudrait ben les exécer :

On réfléchi, on a envie  
D'beugler tout seul Miserere  
Pis on s'dit: « Ben quoi, c'est la Vie!  
Gn'a rien à fair', gn'a qu'à pleurer »...

Car les blasphèmes et les invectives du révolté se tournèrent bientôt en prières et en résignation.

Les *Soliloques* de Rictus n'ont rien de commun avec ceux de saint Augustin. Mais aux oreilles de Dieu la plainte de l'insecte et le rugissement du lion parviennent également. Il mesure la sincérité du cœur.

D'ailleurs peut-on soliloquer en public? Un soliloque, c'est un remords, un remâchement, une oraison secrète. Si j'y mêle de la rhétorique, ce n'est plus un soliloque, c'est une élégie, c'est une satire. Ce peut-être aussi le cri déchirant de la chair et du sang. *Ingemiscit omnis creatura*. Du berceau à la tombe, toute créature gémit. Elle gémit comme elle peut. La force de Rictus, c'est d'avoir interprété cette tourbe laborieuse et syndicale qui n'a d'autre expression que le jurement et la politique, la rengaine du café-conc' et le blasphème. A ces mégots il a donné des ailes. Il s'est montré souvent sévère envers la caste où l'avait jeté l'erreur matérielle. Il ne reniait pas ce berceau hasardeux. Mais aux petites gens égarées par les mauvais bergers, lui racé, avait le courage de dire : « Proletaire, tu veux rénover la terre, si tu commençais par te laver les pieds! Éleve-toi toi-même! »

On s'est moqué — et il était aisé — de cette sorte de pontife de la misère. On l'a comparé à un autre gueux, d'opéra-comique celui-là, Richepin, à un blasphémateur d'Académie. Mais il y a dans Rictus le témoignage de sa vie et celui encore plus émouvant de sa mort. Celui qui avait épousé la Pauvreté dans l'enthousiasme du bel âge est mort dans la gouttière d'un logis montmartrois, à l'ombre propitiatoire du Sacré-Cœur.

Comme Villon, il pouvait dire :

Vous portastes, digne Vierge, princesse,  
Jesus regnant qui n'a ne fin ne cesse.  
Le Tout Puissant, prenant nostre faiblesse,  
Laisa les cieulx et nous vint secourir,  
Offrit a mort sa tres chiere jeunesse;  
Nostre Seigneur tel est, tel le confesse,  
En ceste foy je vueil vivre et mourir.

Retiré, si j'ose dire, de la poésie, — elle est un don de sève et déserte l'arrière-saison, — Rictus partageait avec tout le monde le peu qu'il avait au monde, c'est à savoir : une très chétive pension de la ville de Paris, sa soupe et son café. Il se passait de tout secours mercenaire, faisait lui-même son lit, lavait, dans sa cuvette, sa liquette et ses chaussettes. Dans la cuisine, sur le feu à gaz, deux casseroles jamais récurées : dans l'une les carottes et le bouilli, dans l'autre le marc noir. Et de l'une et de l'autre, il tirait pour ceux qui survenaient. Et quand le jus ou la soupe tarissait, il y ajoutait l'eau de la charité. Comme son cœur, son bouillon et son petit noir étaient inépuisables.

Restera-t-il quelque chose de lui? Qui peut dire? Il n'était pas de son temps, mais de celui de Yorick d'Hamlet, de la Danse macabre, du Grand Testament de Villon. La mort hantait la vie de ce soi-disant révolté. Il en traçait les images réalistes et naïves sur ses cahiers et sur ses lettres. D'une plume patiente et puérile, il dessinait des squelettes, des tibias, des crânes ricanants. C'est la tête de mort des solitaires et des Rancé. Verlaine, à l'hôpital, dessinait lui aussi, en marge de ses poèmes pénitents, ses arabesques macabres. Qu'est-ce à dire? L'homme n'aurait-il le don de poésie qu'avec le frisson de la mort? Les rimes et les rythmes ne seraient-ils qu'une anticipation et une évasion, un oubli momentané de l'agonie, une soif d'harmonie éternelle?

Quand Rictus a comparu devant le Juge, on lui a demandé sans doute : « Avec qui as-tu vécu? — Seigneur, avec vos meilleurs amis, avec les pauvres. — Et qu'as-tu fait durant ta vie? — J'ai chanté. — Continue », aura dit, espérons-le, le Père des Miséricordes.

OMER ENGLEBERT.

## Le néo-socialisme

La France républicaine vient de donner naissance à un nouveau parti, qui a reçu, au baptême, le nom de néo-socialiste. Chacun sait que les démocraties politiques sont d'autant plus fécondes qu'elles sont plus vieilles.

La prolifération à l'infini des partis et des sous-partis est une des lois naturelles de la démocratie. Une autre, c'est que plus les partis sont nombreux et mieux ils s'entendent pour gaspiller les richesses nationales. Il n'y a là-dedans rien de bien intéressant. Ce qui l'est, au contraire, c'est de savoir pourquoi les nouveaux socialistes se séparent des « vieux » et ce qu'ils reprochent à ces derniers.

Justement une courte et vive brochure vient de paraître, qui a pour but de définir la position doctrinale du néo-socialisme (1). Elle contient les discours prononcés par MM. Montagnon, Marquet, Déat, au Congrès socialiste de juillet dernier. Ces discours sont encadrés par une alerte introduction et d'intelligents commentaires de M. Max Bonnafous. Le tout respire un air de vaillante sincérité qui rassure et qui charme, parce qu'on le respire rarement dans les sphères politiques.

Le *Peuple* a annoncé cette brochure comme une œuvre sensationnelle. C'est exagéré. Ce qu'on y trouve de bon, de vrai, de vivant traîne partout, en dehors de l'orthodoxie socialiste. Ce sont des lieux communs de la pensée contemporaine.

Les néo-socialistes découvrent la Méditerranée à tous les coins de rue.

Le piquant de l'affaire c'est qu'elle signifie une crise doctrinale au sein du parti. Comme autrefois De Man, avec moins de profondeur, mais avec plus d'empoigne, les « néos » affirment qu'entre le vieux talmud marxiste que le rabbin Léon Blum garde jalousement et la réalité politique et sociale il y a une contradiction qui va s'accroissant tous les jours. Écoutons Montagnon :

*Quand nous examinons les faits, — dans cette période de transition de chute capitaliste, — nous sommes obligés de constater l'antinomie qui existe entre notre formulaire doctrinal d'une part et d'autre part les faits.*

*C'est parce que nous n'osons pas avouer cette différence, cette antinomie, parce que nous n'osons pas faire le point, parce que nous n'avons pas le courage — je ne dis pas de reviser notre doctrine, mais de la remettre sur le chantier pour l'adapter à la situation présente — c'est parce que nous ne voulons pas voir les choses, telles qu'elles sont, QUE D'AUTRES PARTIS PLUS JEUNES NOUS ÉCRASENT ET NOUS « MANGENT ».*

*Voilà la tragique faiblesse du socialisme international. Oui crise générale, crise socialiste, crise des vieilles choses, vous m'entendez, crise des vieilles formules, des vieilles idées.*

*Oui crise partout, et je veux aller jusqu'au bout de ma pensée. Oui crise du socialisme! D'accord, mais crise aussi du parlementarisme et de la démocratie; crise redoutable qui se manifeste dans tous les pays d'Europe et même dans le monde entier.*

(1) *Néo-socialisme?* Éditions Bernard Grasset, 1933.

Les socialistes s'amuse à ridiculiser le fascisme, l'hitlérisme, les tentatives de Roosevelt. Ils feraient beaucoup mieux d'étudier ce qu'il y a de neuf dans ces mouvements et de l'assimiler.

« Nous nous trompons du tout au tout, s'écrie Déat, si nous nous imaginons que le mouvement fasciste n'est pas autre chose qu'une espèce d'entreprise de mercenaires au service des intérêts du grand capitalisme... Si le fascisme n'avait été que cela, ni en Italie, ni en Allemagne, il n'aurait développé dans le peuple en désarroi le dynamisme, le mouvement d'idéal que nous sommes bien obligés de reconnaître qu'il a suscité.

Le socialisme est prisonnier de formules périmées qui ne correspondent pas à la réalité. Il s'est trompé sur l'évolution de la société capitaliste. Mussolini, Hitler, Roosevelt sont en train d'imposer à cette société des formes nouvelles que le marxisme n'avait pas prévues et qu'il est même incapable de comprendre parce qu'elles ne cadrent pas avec ses vieux dogmes. Il s'est trompé sur la constitution des classes sociales et sur l'internationalisme des prolétaires. Il y a d'autres classes que les capitalistes et les prolétaires et toutes ensemble composent l'unité nationale. Les socialistes n'ont fait aucune place à la nation dans leur doctrine. Or la nation est aujourd'hui la plus vivante et la plus passionnante des réalités. C'est dans le cadre national que tous les peuples s'efforcent de réorganiser leur vie sociale.

Les socialistes se réclament toujours de la liberté. Mais la liberté n'est pas un principe d'organisation.

*J'ai depuis longtemps, écrit Bonnafous, le sentiment que démocrates et socialistes ont sapé inconsidérément, au nom de la liberté, quelques-unes de ces valeurs fondamentales sans lesquelles aucune société n'est possible. Ce que les peuples réclament aujourd'hui, c'est l'ordre, l'autorité, une réforme politique profonde qui rende l'Etat capable de gouverner en vue du bien commun et une réforme sociale sur le plan corporatif. Les jeunes générations ne demandent qu'à servir à l'abri d'un ordre clair et fort. Il y a aujourd'hui dans le monde entier une recherche et une attente angoissée, non seulement de formes politiques nouvelles, mais en même temps et indissolublement de nouvelles formules de vie et de nouveaux systèmes de valeur.*

\* \* \*

A toutes ces passionnantes nouveautés le socialisme répond par des formules usées jusqu'à la corde. Et c'est pourquoi tout ce qui dans le monde moderne est vie et mouvement se détourne de lui.

Dans tous les pays les classes moyennes sont en état de fermentation. Mais ce n'est pas vers le socialisme qu'elles se tournent pour chercher espoir et secours. Au contraire, elles ont le marxisme en horreur.

Il en est de même de la jeunesse. La jeunesse se cherche, elle est troublée, elle ne sait pas où aller.

*Elle ne veut pas aller à la réaction, dit Montagnon, parce que... comme toujours elle est aspirée vers l'avenir. Ce qu'elle veut, c'est du neuf, du nouveau... Elle ne vient pas à nous... à cause de nos échecs, échecs en Allemagne, échec de l'Internationale, mais aussi parce que nous n'avons pas dans notre action ce dynamisme, ce besoin de mouvement qui pourrait l'attirer.*

*Nous n'osons plus en conscience, écrit Bonnafous, dire aux jeunes gens qui nous entourent qu'on peut enfermer toute l'évolution humaine dans l'unité d'une formule...*

\* \* \*

Tels sont, très rapidement résumés, quelques-uns des griefs que les jeunes adressent aux vieux. Ils dénoncent, en termes très vifs, la crise doctrinale du socialisme, qui a commencé depuis

longtemps, mais qui jusqu'ici n'avait pas encore eu de répercussion dans la vie du parti unifié.

Evidemment les « néos » ne proposent rien de précis ni comme programme d'action immédiate et encore moins comme doctrine capable de remplacer le marxisme. Le néo-socialisme, dans sa phase actuelle, reste plus négatif que positif. Cependant cette critique a en elle-même une signification importante, puisqu'elle s'attaque à des éléments essentiels de la doctrine.

C'est, à vrai dire, toute l'armature du marxisme qu'ils rejettent et cette révolte courageuse que Blum et ses acolytes essayeront de leur faire payer chèrement à suffi pour leur ouvrir les yeux à des réalités qu'une doctrine fautive leur avait masquées.

Ce qu'ils voient maintenant de leurs yeux enfin dessillés, c'est ce que nous, catholiques, nous n'avons cessé de proclamer. C'est d'abord que la liberté toute pure, sans qualification, sans correctifs, sans soumission à une loi morale objective, sans institutions capables d'empêcher ses excès, n'est pas un principe d'ordre, mais un ferment d'anarchie.

Ce qu'ils retrouvent encore, c'est la nation composée non de deux classes, mais d'une foule de classes ayant entre elles bien plus d'affinité, d'intérêts communs qu'avec l'étranger. C'est encore la nécessité de réformer l'État, d'assurer sa permanence, son autorité tout en le limitant à sa sphère qui est le bien commun. Réforme de l'État, organisation corporative de la société, tout cela sort logiquement des critiques des néos. Mais qui ne voit qu'il n'y a plus rien de socialiste là dedans. Ce n'est pas non plus du fascisme au sens strict du mot. Le catholicisme n'aurait aucune peine à s'accommoder de ces réformes et à leur infuser cet esprit de justice et de charité sans lequel aucun changement des institutions n'est viable.

Pour apprécier l'importance au moins doctrinale de la révolte des « néos », il importe de se souvenir qu'elle n'est qu'un nouveau pas en avant dans une œuvre de désagrégation depuis longtemps commencée. Il me semble que la défaite du socialisme a commencé dans les faits. Ce fut l'avènement du bolchevisme.

Le bolchevisme c'était le marxisme pur, dégagé de tous les controverses doctrinales qui tendaient à altérer la rigidité de ses lignes essentielles. Et voici qu'il est devenu le seul aliment intellectuel d'un grand peuple et l'âme de toutes ses institutions : politiques, sociales, religieuses, culturelles. On l'a imposé de force, par une propagande exclusive, par le fer, par le feu et par la terreur.

Nous savons ce qu'il en est advenu.

Aujourd'hui nous ne sommes plus les seuls à dénoncer la faillite du bolchevisme. Les communistes eux-mêmes avouent avec tristesse que le régime n'a pas tenu ce qu'on attendait de lui : la libération des hommes. Nous savions bien, nous, que le communisme marxiste ne pouvait apporter aux hommes que la plus effroyable des tyrannies.

Mais ce qu'il y a maintenant de nouveau, c'est que le régime russe, après avoir été un élément de propagande internationale en faveur du socialisme, constitue aujourd'hui une des critiques les plus prenantes, celle qui vient des faits eux-mêmes.

Il n'y a pas bien longtemps, une syndicaliste révolutionnaire, juive par-dessus le marché, ce qui renforce son radicalisme, écrivait ces lignes désabusées :

« SUR UN SIXIÈME DU GLOBE RÉGNE DEPUIS PRÈS DE QUINZE ANS UN ÉTAT AUSSI OPPRESSIF QUE N'IMPORTE QUEL AUTRE ET QUI N'EST NI CAPITALISTE NI OUVRIER. »

C'est un État gouverné par des bureaucrates qui se recrutent par cooptation et vivent en parasites sur le corps exténué de la Russie.

Une deuxième étape, d'un genre bien différent, mais capitale dans le domaine des idées, ce fut l'apparition du livre de De Man.

Ce livre est si connu que nos lecteurs n'en voudraient d'y trop insister. Cependant il me semble que la plupart de ceux qui en parlent ne mesurent pas toujours la portée réelle de cette critique.

J'irai plus loin. Je suis porté à croire que De Man, dont la culture philosophique est fort légère et l'information religieuse à peu près nulle, ne s'est pas rendu compte lui-même de la valeur de ses critiques.

Il ne s'est pas contenté, en effet, d'attaquer telle ou telle formule du marxisme. C'est à la racine même de la philosophie marxiste qu'il a porté la hache.

Qu'on me pardonne de citer un texte capital. Il est un peu long, mais il est précieux. Nos lecteurs verront immédiatement que quand on en est où De Man se trouvait quand il a écrit son livre, il faut aller plus loin. Du moment qu'on refait une place à ce que De Man appelle ailleurs les mobiles, ce que nous appelons les fins, il faut coûte que coûte qu'on remonte jusqu'à la fin dernière, jusqu'à Dieu, source absolue de la loi morale. Sinon il n'y a rien de fait. Quand on avoue que les sciences sociales, y compris la morale, ne sont pas principalement des sciences de causes efficientes, mais des sciences de fin, alors se posent nécessairement ces questions : quelles sont les fins de l'homme et celles de la vie en société ? Et de fin en fin, de fin prochaine en fin plus éloignée, il faut bien qu'on raccroche toute la série intermédiaire à une fin suprême qui ne peut être que Dieu. Voilà ce qu'il y a dans le livre de De Man. C'est pour nous un mystère qu'un homme d'une telle valeur intellectuelle et morale ne voie pas où ses découvertes le conduisent nécessairement.

*Pour me libérer moi-même d'une tension devenue insupportable entre ma connaissance de la réalité et ma volonté sociale, j'ai dû m'émanciper, non seulement des conclusions marxistes, mais encore de la FAÇON DE PENSER MARXISTE. Je me sens en droit de traiter le problème de la solution de cette tension sous la forme qui correspond à celle de mon expérience propre, parce que ce problème est la destinée d'une génération tout entière. Il l'est de toute manière, même pour ceux qui n'ont jamais lu Marx, car la façon marxiste de penser n'est qu'une forme particulière d'une mentalité générale, héritage d'un siècle précédent, qui accable tous ceux qui ont subi son empreinte intellectuelle.*

*Le marxisme est un enfant du XIX<sup>e</sup> siècle. Ses origines remontent à l'époque où le règne de la connaissance intellectuelle qu'avaient inauguré l'humanisme et la Réforme atteignit son apogée dans la méthode de pensée du rationalisme. Cette méthode a emprunté son mot d'ordre aux sciences naturelles exactes, auxquelles était dû le progrès des techniques de production et d'intercommunication. Elle consiste à transposer le principe de la causalité mécanique, qui se manifeste dans la technique, à l'interprétation des faits psychiques. Elle voit dans la pensée rationnelle, que la psychologie contemporaine ne reconnaît que comme une fonction ordonnatrice et inhibitrice de la vie psychique, la règle de tout vouloir humain et de tout devenir social.*

*Cette manière de penser est à la base de tous les systèmes philosophiques et scientifiques du siècle passé. Comment la science exacte, à l'aide de laquelle la technique créait des valeurs matérielles colossales, aurait-elle pu ne pas donner la mesure de toutes les valeurs ? La pensée qui avait créé les machines et le trafic mondial devait être en état de comprendre le devenir social comme de résoudre les énigmes de l'univers. Les sciences naturelles se préparèrent à monter à l'assaut de la connaissance des réalités dernières, assaut dont elles revinrent, vers la fin du siècle, plus modestement conscientes de ce que l'augmentation quantitative des faits connus n'est pas encore une augmentation qualitative de la sagesse, et ne permet pas encore de mieux comprendre le sens de la vie et la véritable nature des forces qui régissent l'homme. L'expérience religieuse fut décriée*

susperstition, parce qu'elle ne se laissait pas justifier par la science exacte, jusqu'au moment où l'on se rendit compte à nouveau que la science et la croyance appartiennent à deux régions différentes de l'esprit, correspondant à des formes diverses de la connaissance. L'expérience esthétique, parce que l'on ne pouvait pas l'expliquer par la logique, cessa d'être l'expression directe et sincère d'une réalité psychique et fut ravalée au rang d'un accessoire de l'utile, d'une ornementation du confort. La science sociale ne fut plus qu'une science économique, parce qu'elle croyait ainsi ne plus avoir affaire qu'à des valeurs quantitatives que l'on pouvait analyser de la même façon dont on démonte une mécanique. Les économistes classiques dont s'inspira Marx en arrivèrent à une interprétation de la vie sociale dans laquelle l'homme n'apparaissait plus que comme un mécanisme mis uniquement par l'instinct d'acquisition. Des sociologues crurent même, parce qu'ils réussirent à prouver par la voie rationnelle certains rapports entre les modifications de la vie sociale et celles des conceptions éthiques, que dorénavant l'homme serait en état de tirer de sa raison seule les buts et les normes de sa vie.

Quelle tristesse de penser qu'il a fallu à De Man de longues années de pénibles réflexions pour redécouvrir qu'Aristote savait ce que tous les philosophes catholiques n'ont cessé d'affirmer, à savoir que les sciences sociales sont des sciences morales parce qu'elles sont des sciences de l'homme.

Cette sorte de physicisme politique et économique, écrit Maritain, a véritablement empoisonné la culture moderne. Contre lui c'est une conception proprement humaine que la tradition de la *philosophia perennis* peut nous apprendre à nouveau. Pour cette conception que saint Thomas n'a certes pas inventée, qui est celle de tous les esprits supérieurs de l'antiquité, même païenne, mais dont saint Thomas a clairement formulé les principes, à la suite d'Aristote, la politique et l'économique ne sont pas des sciences physiques, ce sont des parties de l'éthique, de la science des actes humains.

Quelle tristesse surtout de songer que De Man n'a quasi rien tiré d'effectif de cette essentielle découverte! Quand il ne piétine pas sur place, il recule. Dieu sait pourtant quelle influence morale il a eue pendant quelques années sur la jeunesse socialiste qui est aujourd'hui retombée sous la coupe des politiciens.

Quoi qu'il en soit, sa critique reste comme une étape importante vers la destruction doctrinale du marxisme.

Et voici maintenant qu'avec les « néos » c'est aux faux concepts marxistes de classe, de nation, d'État de démocratie, de prolétariat que la critique s'attaque.

Vraiment, du socialisme prolétarien rien ne reste debout. Une chose cependant subsiste, et c'est pourquoi tous ces démolisseurs courageux, ne s'apercevant pas de la signification réelle de leur travail de destruction, continuent à se proclamer socialistes.

Ce qui reste, c'est une aspiration à une vie politique sociale culturelle organisée dans la paix, la justice et l'amour fraternel. Et c'est cela qu'ils appellent encore socialisme. Ils sont trop loyaux pour ne pas voir que les moyens employés jusqu'ici par le socialisme ne peuvent pas conduire à la fin qu'ils souhaitent. Ils sont trop prisonniers de la philosophie du siècle, trop ignorants des riches réserves de la pensée religieuse pour voir que c'est le socialisme lui-même qui est condamné par les faits et par la doctrine.

C'est au-delà du capitalisme et du socialisme que siège la Vérité sociale. L'heure est merveilleuse pour le catholicisme. Prions Dieu et Celle qui a daigné s'appeler la « Vierge des Pauvres » pour qu'ils suscitent, dans l'Église des docteurs, des hommes d'action et des saints. Et qu'ils leur donnent l'unité dans la charité.

FERNAND DESCHAMPS,  
Professeur d'économie politique et sociale.

## Histoire économique du Grand-Duché de Luxembourg

SON PASSÉ ÉCONOMIQUE

En 1442, Philippe le Bon, par le traité de Hesdin, rachetait le Luxembourg à Élisabeth de Görlitz, nièce de l'empereur germanique. Par là s'achevait l'unification des États bourguignons. Pendant quatre siècles, le Luxembourg va désormais vivre de la vie des autres provinces belges et créer avec elles une communauté d'aspirations, d'idées et également d'intérêts.

Au Congrès de Vienne de 1815, l'imagination fertile de Metternich créa un Luxembourg indépendant des autres provinces des Pays-Bas. Suivant l'article 67 de l'Acte final du Congrès de Vienne, ce Luxembourg — qui reçut à cette occasion la qualification de Grand-Duché — était cédé, à titre de compensation, au prince souverain des Provinces-Unies pour être possédé par lui et ses successeurs en toute propriété et souveraineté.

Guillaume I<sup>er</sup> ne se soucia guère, suivant que le traité de Vienne lui en faisait cependant obligation, de doter le Grand-Duché de Luxembourg d'un statut particulier. Le Luxembourg devait, en effet, être considéré comme un État de la Confédération germanique. Une garnison prussienne occupait, d'ailleurs, la capitale. Guillaume I<sup>er</sup> étendit purement et simplement au Luxembourg, la loi fondamentale hollandaise.

C'est ainsi que le Luxembourg, du point de vue plus spécialement économique, se vit imposer le régime du tarif douanier du 26 août 1822 — régime sous lequel, compte tenu de nombreux remaniements, la Belgique a vécu, ainsi que nous le verrons plus loin, jusqu'en 1924.

Le Grand-Duché prit une participation active à la révolution belge. De 1830 à 1839, le Luxembourg, à l'exception de la capitale qui, occupée par les troupes prussiennes, resta sous la judicature du roi de Hollande, adopta le tarif douanier belge.

En 1839 les autorités belges quittèrent le Luxembourg. Voici comment un contemporain, Emmanuel Servais, qui fut plus tard ministre d'État du Grand-Duché, décrit la situation résultant de ce départ :

« La prise de possession du Grand-Duché par le souverain des Pays-Bas se fit tranquillement; les autorités belges se retirèrent et les autorités grand-ducales les remplacèrent de la manière dont un fonctionnaire d'un même État succède à un autre, et notre séparation d'un pays auquel nous avions été réunis pendant quatre siècles fut consommée. Le changement le plus frappant qui se rattacha d'abord au nouvel ordre de choses, ce fut l'établissement immédiat d'une ligne de douane sur le territoire belge; notre isolement devint ainsi complet. Notre industrie qui, depuis plusieurs années, avait pris de certains développements fut surtout atteinte; elle perdit ses principaux débouchés qu'elle avait en Belgique; elle put seulement continuer à y introduire une certaine quantité de ses produits, en vertu de la loi dite de faveur, qui fut votée par les Chambres belges comme un témoignage de condoléance envers le Grand-Duché (1). »

De 1839 à 1841, le Grand-Duché — ou, plus exactement, ce qui constituait désormais le Grand-Duché, suivant les stipulations

(1) EMMANUEL SERVAIS, *Autobiographie*, p. 11.

du Traité des XXIV articles — posséda un régime douanier autonome. Les frontières du Grand-Duché se développaient sur une longueur de 350 kilomètres, dont 140 pour la frontière belge, 70 pour la frontière française et 150 pour la frontière allemande. Mais le Grand-Duché ne parvint à subsister — même pendant ce court laps de temps — comme entité économique qu'à raison de cette loi belge du 6 juin 1839, dite *loi de faveur*, qui admettait l'entrée en Belgique à tarifs réduits des fontes et fers, des étoffes de laines, des faïences et des grains luxembourgeois.

Cette loi de faveur ne devait servir que d'introduction à une union douanière désirée de part et d'autre.

Mais Guillaume I<sup>er</sup> — par un sentiment de rancune bien compréhensible — ne manqua pas de mettre obstacle à ce projet. Il entama dès 1839 des négociations en vue d'obtenir l'entrée du Grand-Duché dans le *Zollverein* allemand. Guillaume II se montra, cependant, moins empressé que son père. Il espérait, par le moyen d'une union douanière belgo-luxembourgeoise, reprendre pied, peu à peu, en Belgique.

Il se refusa d'abord à signer le traité d'accession du Grand-Duché au *Zollverein* qui avait été paraphé par son ministre de Scherff. Il tint à consulter les principaux intéressés, les Luxembourgeois. Ceux-ci furent d'avis que l'entrée du Luxembourg dans l'Union allemande serait désastreuse pour les intérêts du pays. On établit donc, avec l'assentiment du roi de Hollande, un traité d'union douanière belgo-luxembourgeoise (1841).

Mais une résistance à la conclusion de cette union, résistance inattendue, se manifesta du côté belge. L'opposition vint de Jean-Baptiste Nothomb, alors ministre de l'Intérieur, qui redoutait « les arrière-pensées de Guillaume II » à l'endroit de la Belgique. C'était l'époque de la conspiration des paniers percés. On assistait à un retour offensif de l'orangisme.

D'autre part, la résistance de l'Angleterre et les exigences de Guizot ayant fait échouer les négociations économiques avec la France, Nothomb entendait se tourner vers la Prusse. Dès 1833, sous le ministère Goblet, il avait été question de l'entrée de la Belgique dans ce que l'on appelait alors l'« Association économique allemande ». Nothomb souhaitait obtenir de cette Association soit une union douanière, soit un traité de commerce favorable. Sacrifiant ses sentiments aux intérêts généraux de la Belgique, il coupa court au projet d'union douanière belgo-luxembourgeoise, laquelle eut incontestablement mécontenté la Prusse. Ceci n'alla pas sans laisser quelque amertume au cœur des Luxembourgeois.

#### LE ZOLLVEREIN

Le *Deutsche Zollverein* avait été créé le 1<sup>er</sup> janvier 1834. Mais ce ne fut que dix ans plus tard qu'il parvint à grouper tous les États de la Confédération. Le Luxembourg y accéda le 8 février 1842, en dépit de l'opposition très vive de l'agriculture, de la viticulture et d'une partie de l'industrie luxembourgeoise, notamment de la faïencerie.

Les États membres du *Zollverein* adhéraient à une même législation douanière, à un même tarif d'entrée et de sortie. Les douanes intérieures étaient supprimées. Cependant, certains produits, tels que la bière, l'eau-de-vie, le tabac, étaient soumis, à l'intérieur de ces États, à des régimes fiscaux à ce point différents qu'il ne put être question, au début, de les unifier.

On établit donc relativement à ces produits des droits de compensation basés sur la différence entre l'impôt du pays importateur et celui du pays exportateur et le montant de ces droits était versé dans la caisse du pays importateur. Ainsi un cordon douanier subsistait aux frontières intérieures. Il subsista même jusqu'en 1914, séparant l'Allemagne du Nord et l'Allemagne du Sud,

lesquelles n'étaient pas encore parvenues à une uniformité de taxation en ce qui concerne l'eau-de-vie. Cette uniformité n'existait pas non plus pour la bière luxembourgeoise. Le droit d'accise — perçu par le Luxembourg à son profit — était de fr. 1.50 par hectolitre, tandis que les bières allemandes payaient, à leur entrée, un droit de passage de fr. 3.12 par hectolitre.

L'organisation du *Zollverein* comportait, en ordre principal, un *Congrès douanier* composé des commissaires de chaque État de la Confédération. Ce Congrès, qui se réunissait une fois par an, dans l'une ou l'autre ville, avait pouvoir de légiférer en matière douanière. Il arrêtait les comptes et connaissait des contestations ayant pu surgir entre États à l'occasion de l'exécution de la convention d'Union.

Pour toute modification au tarif douanier, l'unanimité des votes des États intéressés était requise. Aux termes de la Convention d'Union, le roi de Prusse représentait le roi de Hollande au sein du *Zollverein*. Alors que chaque État de la Confédération disposait d'une voix et par conséquent du droit de vote, la voix grand-ducale se confondait donc avec la voix prussienne.

Le Grand-Duché assurait le service de sa portion de frontière extérieure. Mais le directeur et le contrôleur des douanes luxembourgeoises devaient être de nationalité prussienne. Le Grand-Duché n'avait le droit de nommer que les fonctionnaires subalternes des douanes, les autres étaient soumis à l'agrément du ministre des Finances de Prusse. L'administration des douanes luxembourgeoises devait également en référer à ce ministère des Finances prussien pour toutes les questions d'ordre administratif qui sortaient quelque peu de la gestion courante (par exemple une exonération ou une réduction de droits accordée à un exportateur étranger).

Cependant, par cette voie administrative, le Luxembourg parvenait à faire prendre en considération ses *desiderata*. Il y avait, d'ailleurs, en annexe au traité d'union, un traité secret (*separatikheln*) destiné plus particulièrement à sauvegarder la souveraineté des États membres du *Zollverein*. Enfin le Luxembourg avait fait insérer dans son traité d'union une clause spéciale en vertu de laquelle le roi de Prusse promettait de fournir au Luxembourg des dédommagements pour le cas où la Belgique viendrait à retirer sa *loi de faveur*.

C'était là une condition *sine qua non* mise par les Luxembourgeois à leur entrée dans le *Zollverein*. Le traité de commerce, qui intervint à la date du 1<sup>er</sup> septembre 1844 entre le *Zollverein* et la Belgique, donna à cette *loi de faveur* un caractère contractuel. Bien que ce traité fût venu à expiration le 1<sup>er</sup> janvier 1851, la Belgique maintint au profit du Luxembourg le bénéfice de cette loi jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 1866 (1).

De 1842 à 1914 la Convention unissant le Grand-Duché au *Zollverein* fut renouvelée six fois, d'abord pour des périodes de cinq années et puis, finalement, pour une durée de cinquante-sept ans (1902 à 1959). La situation, du point de vue juridique tout au moins, changea quelque peu après la constitution de l'Empire allemand en 1871. C'était un véritable *Anschluss* que le Grand-Duché formait avec l'Empire allemand.

A l'occasion de chaque renouvellement de la Convention, le Grand-Duché s'était efforcé, sans succès d'ailleurs, d'obtenir une représentation soit au sein du *Congrès douanier*, soit, après 1871, au sein du *Parlement économique*. Il réclama, en vain également, la suppression de l'obligation d'accepter comme directeur des douanes luxembourgeoises un fonctionnaire prussien.

(1) En 1863, la Belgique ayant, par simple décision ministérielle, retiré du Luxembourg le bénéfice de cette loi, l'État belge fut assigné par des industriels luxembourgeois devant la justice de paix d'Arlon. Il fut condamné. Il fallut une intervention législative du Parlement belge (loi douanière de 1865) pour mettre fin aux effets de cette loi.

Du côté allemand, le renouvellement de la Convention d'union économique se heurta parfois à des résistances. En 1872, notamment, il y eut des protestations très vives émanant des industries textiles, de la métallurgie et des entreprises ardoisières.

Au traité, renouvelé le 11 juin 1872, fut annexée une convention ferroviaire relative à l'exploitation du réseau « Guillaume Luxembourg » par les chemins de fer impériaux d'Alsace-Lorraine. Cette convention comportait des clauses d'ordre politique, telle l'interdiction pour l'Allemagne d'utiliser ce réseau pour le transport de troupes et de matériel de guerre.

C'est la violation de cette clause en même temps que la violation de sa neutralité qui permit au Grand-Duché de dénoncer, à la date du 1<sup>er</sup> janvier 1919, la convention d'union économique avec l'Allemagne, renouvelée, pour la dernière fois, le 11 novembre 1902. Aux termes de l'article 40 du Traité de Versailles, l'Allemagne acceptait cette dénonciation et renonçait, d'autre part, à tous droits sur le Guillaume-Luxembourg.

#### RÉSULTATS DU ZOLLVEREIN

Il est incontestable que sous le régime du *Zollverein* le Luxembourg prit un essor économique considérable. Il s'était accommodé des droits protecteurs allemands établis à partir de 1879. Sa métallurgie, qui possédait le minerai de fer à pied d'œuvre, s'approvisionnait aisément en coke et en charbon de la Ruhr et de la Sarre. L'industrie sidérurgique luxembourgeoise, après avoir subi une crise grave aux environs de 1870, à la suite de la découverte du procédé *Bessemer*, connut un nouvel essor lorsqu'elle put appliquer le procédé de déphosphoration *Thomas*. Le Grand-Duché prit place parmi les grands pays producteurs de fonte et d'acier. Son industrie se concentra sous l'impulsion des puissantes sociétés métallurgiques et charbonnières rhéno-westphaliennes. Sur les cinq grandes sociétés métallurgiques que comptait le Luxembourg en 1914, trois étaient entièrement allemandes, l'une était belge (Rodange dépendant d'Ougrée-Marihaye), la cinquième (l'Arbed) était belgo-luxembourgeoise. Le Luxembourg, en 1913, produisit environ 2 millions et demi de tonnes de fonte (autant que la production belge) et environ un million et demi de tonnes d'acier. Le prix de vente, y compris les scories *Thomas*, s'élevait à près de deux milliards de francs belges actuels.

L'agriculture luxembourgeoise trouvait ses débouchés dans la région de Trèves, et plus tard, en Lorraine. Quant à la viticulture, elle alimentait les grands établissements de vinification de la Basse-Moselle et du Palatinat.

Le Grand-Duché aurait-il atteint à une telle prospérité sous le régime de l'union douanière projetée en 1839 avec la Belgique? Dans une étude parue en 1912 sur le Grand-Duché de Luxembourg et le *Zollverein*, M. André Widung — qui, en 1919, a modifié son attitude et s'est prononcé avec vigueur contre l'union économique avec la Belgique — écrivait : « La question de savoir si l'agriculture et l'économie luxembourgeoises n'auraient pas pris le même développement ou atteint à une prospérité plus grande encore dans un régime d'union douanière avec la Belgique doit être résolue par une nette affirmative lorsque l'on connaît la situation et le formidable développement économique de la Belgique (1) ».

LUC HOMMEL.

(1) L'article que l'on vient de lire est extrait d'un volume à paraître sous le titre : *Une expérience d'union économique*, aux éditions des *Etudes morales, sociales et juridiques*, à Louvain.

## Deux romans féminins

Voici encore un beau livre, un livre bien gascon, un livre bien humain, comme l'étaient déjà *La Vigne et la Maison*, *L'Arène brûlante* et cette *Reine d'Arbieux* qui reçut, il y a quelques années, le grand prix du roman, une des plus hautes récompenses de l'Académie française, et décerné si rarement aux femmes : la *Touffe de gui*, de M<sup>me</sup> Jean Balde (1).

Le talent de Jean Balde est bien féminin. Dieu merci. Sa fine sensibilité jouit et nous fait jouir des moindres nuances — de paysages ou d'âmes. Son style, chaud et coloré, enveloppe ses ouvrages d'une poésie légère qui brille comme un réseau de rosée sur une fleur, le matin. Pourtant (et plus que jamais, me semble-t-il, dans la *Touffe de gui*), l'étude du caractère central est menée avec une clairvoyance, une logique, une sobriété, une force dignes du pseudonyme masculin que l'auteur s'est choisi.

L'héroïne a nom Antoinette de Saint-Ciers. C'est une Gasconne de vieille souche, aux yeux ardents, au cœur ardent. Il lui aurait fallu le doux destin normal des femmes : de bonne heure, le mariage ; et vite, de beaux enfants qu'elle aurait très bien élevés. Elle avait tout ce qu'il faut — tendresse, finesse, droiture, énergie — pour remplir dignement et même pour magnifier ce destin. Il lui fut refusé.

Née belle et fière, elle grandit tristement entre sa mère et sa grand-mère, torturées toutes deux de soucis d'argent, et plus encore torturées (il faut avoir habité la petite ville d'avant-guerre pour comprendre cela) par la crainte de laisser percer leur gêne. Elles s'ingénient à la cacher. Qu'importent les privations intérieures pourvu qu'on puisse faire bonne figure au dehors ! La guerre, la nécessité générale du travail féminin ont balayé ces idées ; elles nous paraissent aujourd'hui regrettables, un peu sottes. Héroïsme assez triste et vain. Héroïsme pourtant. Antoinette de Saint-Ciers en prend vite la tête. Elle est le courage du pauvre trio, elle en est la flamme et la joie quand même.

Mais sa pauvreté l'isole, éteint très tôt en elle les rêves les plus légitimes. Elle devient — belle, bonne et si maternelle en son cœur — la vieille fille classique, vêtue de noir, distinguée, digne, un peu sévère, qui sort à peine, qu'on respecte, qu'on estime... et qu'on laisse à son fâcheux destin.

Pourtant elle a aimé. Amour sans issue. Lumière pourtant sur cette vie grise. Elle a aimé, la pauvre fille affamée d'aimer, le premier qui parut faire attention à elle, son voisin, professeur au collège de la petite ville, lettré sensible et fin. Il est veuf. Sa jolie enfant, Mireille, va jouer souvent au jardin des dames de Saint-Ciers et les trois pauvres femmes, en se privant, la gâtent. Le bonheur va-t-il se lever pour Antoinette ? Hélas, le père est un malade, il meurt. La petite s'en va et grandit au loin. Toute pauvre qu'elle est, elle trouve à se marier : car, comme le dit joliment Jean Balde, « son destin était d'être aimée. Eût-elle fleuri sous trois pieds de neige comme une rose de Noël, il se serait trouvé au moins un garçon assez malin pour la découvrir ».

Le temps s'en va. S'en vont aussi les vieilles dames de Saint-Ciers. Antoinette est seule. Du moins n'a-t-elle plus de soucis d'argent. Un héritage, trop tard venu, lui donne, avec un riche portefeuille, une chartreuse girondine, cossue, presque un château, plus un grand jardin, plein de soleil et d'arômes, de chasselas, de poires et d'abeilles à la saison, un beau jardin où tout d'un coup l'on voit surgir comme par miracle, surgir et puis chaque jour s'installer, un berceau dans lequel rit une jolie petite fille.

(1) Chez Flon.

Le temps s'en est allé. Mireille est devenue mère. C'est sa fille, cette jolie petite-là. Mais Mireille est malade, elle n'a pu suivre son mari aux Colonies, elle va mourir du même mal que son père. Elle se soigne sur la côte girondine. Elle n'a de joie qu'en sa petite Jo.

Ici commence le drame. M<sup>lle</sup> de Saint-Ciers accourt au chevet de Mireille et « la fraîcheur de l'enfant lui semblait une chose miraculeuse. Assise près du lit, elle la contemplait. De quelles substances merveilleuses était-elle faite? Quelle soie? Quelle pulpe de fleur? A trente-sept ans, il lui était révélé ce que découvrit la nuit de Noël la Vierge-Mère adorant l'Enfant : le mystère ineffable de la vie ». Le cœur durci de M<sup>lle</sup> de Saint-Ciers s'émeut, fond, n'est plus que tendresse. Il lui faut, cette petite. Elle l'aura. Elle l'arrachera — sous prétexte d'hygiène — à la maman malade qui mourra sans l'avoir revue. Elle la disputera à son père, plus tard; au prix d'un odieux mensonge, elle la gardera. Enfin être, rester une mère! Avoir une petite à soi!

Mariée jeune, elle eût été, nous l'avons dit, une mère parfaite. Comme elle est faible pour la petite Jo! Et que ce grand amour est mal récompensé! Si peu sympathique que nous ait paru par moment M<sup>lle</sup> de Saint-Ciers, comme nous souffrons ici avec elle! Jo est jolie à voir, douce à vivre. Mais elle est égoïste comme les jeunes qui n'ont jamais souffert. Elle sent la passion qu'elle inspire. Elle en abuse. Elle fera un sot mariage, malgré sa bienfaitrice qui la dote pourtant. Elle finira par la ruiner. Chêne solide, M<sup>lle</sup> de Saint-Ciers sera étouffée, dévorée par cette touffe de gui qui ne cesse de croître jusqu'à devenir monstrueuse. Elle retrouvera en sa vieillesse la gêne, les calculs déprimants, la solitude de sa jeunesse. Mais sans amertume. Car, « un matin d'avril, comme elle respirait sur la terrasse ce pied de lilas, débordant d'abeilles, qu'elle avait jadis sauvé de l'ombre et des durs lauriers, M<sup>me</sup> Caze (la femme du jardinier) apporta en courant une dépêche. Les mains tremblantes elle l'ouvrit. Jo avait un fils. Elle baissa sur ses yeux ses longues paupières. Comme une promesse de vie éternelle, une joie qui dépassait toutes les autres joies inondait son cœur. »

J'ai esquissé ce caractère. Je suis loin d'avoir épuisé l'intérêt du roman. Tout autour de cette poignante histoire, il y a le ciel girondin, riche en nuances, la vie girondine, haute en couleurs. De la lire, cela vaut un voyage en Gironde. Il y a des magnolias, au pays de Jean Balde, des lilas et des lauriers-roses. Il y a des intérieurs provinciaux où nous nous croyons tous chez quelque vieux cousin. Il y a des histoires de famille à mille fils — comme nous en connaissons trop — que chaque génération nouvelle embrouille davantage, jusqu'à ce qu'il en vienne une, plus égoïste ou plus hardie, qui les tranche net. Il y a un nombre de types pittoresques pris sur le vif, surtout cet ancien avoué, M. Octave Cantemerle, voisin de M<sup>lle</sup> de Saint-Ciers, serviable, sociable, l'homme le plus curieux de Gironde, toujours observant, furetant, enquêtant et exerçant malignement sa perspicacité sur son entourage.

Ces pages plaisantes ne font que mieux ressortir tant de pages profondes où gémit d'être inemployée, puis soudain s'épanouit, s'exalte, s'enivre, s'acharne la passion maternelle. Parfois elle nous déconcerte et nous déçoit. Toujours elle nous émeut. Elle est bien de notre pauvre temps où tant de femmes, volées par la guerre du bonheur qu'elles pouvaient espérer, pleurent dans leur solitude et n'ont de consolation qu'à chanter doucement — comme on fait en Provence, pour « enchanter » sa peine — la si tendre et tragique *Berceuse* d'Amélie Murat « pour l'enfant que je n'ai jamais eu ».

\* \* \*

Si M<sup>me</sup> Jean Balde est bien Girondine, M<sup>me</sup> Marie Gasquet est la Provence même. C'est la Provence qu'on aime d'abord dans son

dernier roman, *Pudeur d'amour* (1). Le beau cadre! La route de Martigues, l'Estaque et ses « calanques » dorées, l'air de cristal, la mer si bleue, farouche quelquefois, mais qui vite de nouveau « reflète, dans un frisson égal et continu, le bonheur épars sous le ciel »... Marseille, « ville sans pareille », et la rue marseillaise impétueuse, brillante, si gaie, et l'esprit marseillais — bonhomie et malice —, et l'accent marseillais « que la joie ensoleille », surtout, le cœur marseillais... C'est lui qui fait le moins de bruit, lui qu'on connaît le moins. Souvent il est généreux avec simplicité, avec drôlerie. Et il trouve pour s'exprimer des tours et des mots uniques, d'une naïveté succulente.

Quel plaisir de voir et d'entendre, dans ce roman, les pêcheurs de l'Estaque et le brave peuple des mas! Car on les voit, on les entend. On est là. Il faut partager cette ardeur à vivre. Il faut rire, fût-ce la larme à l'œil. On rit. Et l'on éprouve pour son compte ce qu'éprouvent pour le leur les deux héros de cette histoire, le médecin angevin Bernard Ternay, la créole Edith Navailles : tout doucement on se sent devenir Provençal!

Et l'on se plaît à cette idylle blanche. Si blanche qu'elle ne nous conduit même pas jusqu'au baiser des fiançailles, si chaude pourtant, à l'image du pays, comme lui gracieuse et grave. Deux cœurs, dignes l'un de l'autre, se cherchent et pour un peu ne se trouveraient pas : pudeur d'amour! Ce serait bien dommage.

C'est qu'autour de cette idylle, en ce pays de rêve, il y a pourtant la vie. Il y a une situation de jeune médecin à établir, des dettes à payer, des complications de famille très douloureuses. Il n'y a pas que de bonnes gens sous ce bon ciel. Gilbert Ternay, frère aîné de Bernard, est un de ces malheureux qui semblent nés pour désoler une famille. Il a ruiné ses parents. Sous prétexte de maladie, il vit aux crochets de son frère, dont il se moque volontiers, à l'occasion. C'est un aventurier perdu de vanité et de vices, mais séduisant. Les femmes l'adorent. Il a abandonné la sienne, d'ailleurs, avec leurs trois enfants. Mais elle le cherche, débarque un beau jour en Provence à la stupeur de Bernard qui ne savait pas son frère marié; elle reprend son mari, s'installe avec lui sur la côte... Elle n'a pas plus de bon sens qu'il n'a de scrupules. Heureusement sa jeune sœur, Edith, veille sur la maison.

Comment Bernard n'aimerait-il pas Edith? Mais voudrait-elle épouser le frère de ce Gilbert malfaisant et méprisable? Comment Edith n'aimerait-elle pas Bernard, si différent de son frère, vaillant, lui, et si bon... et jusqu'alors si malheureux? Mais elle croit (on est modeste quand vraiment on aime) que Bernard n'éprouve pour elle que de la pitié. Pourquoi ne se comprennent-ils pas, ne s'expliquent-ils pas? Pudeur d'amour... « La mesure pour rien. » Mais bientôt on entend la musique. Car la Provence est vite bleue après l'orage, et M<sup>me</sup> Gasquet porte un cœur provençal. Elle aime ses héros. Et tant de charme rayonne de son cœur et de son style qu'avec elle nous les aimons.

MARIE-ALINE RAYNAL,  
Docteur ès lettres.

(1) Chez Flammarion.

#### AVIS IMPORTANT

Nous prions instamment les abonnés dont l'abonnement échoit le 31 décembre de donner des instructions pour que la quittance postale qui leur sera prochainement présentée, soit honorée à première présentation. Ils nous éviteront ainsi d'inutiles frais et ennuis.

Un grand aventurier :  
**Cornélius Hertz** <sup>(1)</sup>

GRAND OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

Un fait était patent : la Compagnie de Panama était ruinée. Qui allait la renflouer ? Tour à tour, de Lesseps et son conseiller financier Lévy-Crémieux avaient échoué dans leurs efforts pour faire pression sur le gouvernement.

A ce moment, entra en scène, à pas feutrés, un personnage nouveau et de premier plan : le D<sup>r</sup> Cornélius Hertz.

C'était un homme de taille très moyenne, au visage allongé et hardi des aventuriers. Un front haut, puissant, signe d'intelligence et d'énergie, surmontait, dans un visage de coupe agréable, deux yeux sombres un peu trop perçants. La lèvre supérieure était presque entièrement recouverte par une forte moustache qui retombait de chaque côté.

De tous ceux qui rôdaient autour de l'or de Panama, cet homme était certainement le plus original : il était d'ascendance allemande et de très modeste extraction. Il naquit à Besançon, le 3 septembre 1845. Son père était un relieur, natif du village de Rheindrickheim, dans la Hesse. Sa mère, Adélaïde Friedmann, venait de Rosheim, dans le Palatinat rhénan. En 1848, année de la révolution, ses parents quittèrent la France pour émigrer aux États-Unis où ils acquirent bientôt la nationalité américaine pour eux-mêmes et pour l'enfant en bas âge.

Le jeune Cornélius Hertz commença ses études à New-York ; il les compléta à Heidelberg, à Munich et à Vienne, et débarqua ensuite à Paris, où il exerça le métier d'élève en pharmacie. A ses heures libres, il assistait à des cours de médecine et de chimie ; il manquait parfois du strict nécessaire, mais cette misère extérieure ne l'empêcha pas de former des plans grandioses pour l'avenir et de suivre avec une ardente curiosité les progrès des nouvelles découvertes scientifiques.

Pendant la guerre de 1870, il s'engagea dans les rangs français, en qualité de médecin-major — ou de simple infirmier, prétendent les mauvaises langues. — Il avait d'ailleurs été, très jeune, lieutenant dans l'armée américaine. A la Loire, sa conduite lui valut la croix. Puis, il repartit pour l'Amérique, passa, à l'Université de Chicago, son examen de fins d'études médicales, se maria, et se fixa à San-Francisco où il tenta sa chance dans les professions les plus variées. Il fut directeur de journal et attira l'attention du public par un article retentissant sur le meurtre d'un enfant chinois ; puis il exerça sa profession de médecin. Une loi nouvelle le contraignit à y renoncer, son diplôme n'étant plus valable à San-Francisco. Il disparut, revint avec son diplôme de docteur, et comme les clients n'affluaient guère, il prit la direction du Baldwintheater. Enfin, il fonda un cabinet médical où il soignait les maux de tête au moyen de rayons électriques.

A partir de cet instant, il s'intéressa de plus en plus à l'électricité dont il avait, un des premiers, discerné la révolutionnante importance. Il pressentait des découvertes nouvelles encore insoupçonnées dans l'ordre des possibilités scientifiques et financières. Il possédait d'ailleurs, au plus haut point, le désintéressement des inventeurs, allié à l'esprit de lucre du spéculateur. Mais son séjour en Amérique ne lui rapporta rien ; ses plans échouèrent tous ; il était constamment en difficultés financières, et alors que tant d'autres continuaient à s'abreuver aux sources inépuisables du

(1) Cette étude est extraite d'un volume qui paraîtra bientôt chez Grasset, à Paris, sous le titre *Panama*.

Nouveau Monde, il préféra revenir à l'ancien Continent. Il repartit pour l'Europe, pour Paris.

Cornélius Hertz, docteur en médecine, quitta l'Amérique, secrètement, dénué d'argent, mais riche d'une quantité de plans hardis. On prétendit que s'il était resté plus longtemps aux États-Unis, il se serait exposé à quelques désagréments, consécutifs à certaines indécitesses. Il avait trente-deux ans, lorsqu'en 1877, il arriva à Paris, la ville qui depuis la guerre perdue agit à l'exemple d'un puissant aimant sur tout ce que le monde entier compte d'aventuriers.

Il se donna d'abord comme le représentant du célèbre Edison, et il ouvrit un petit magasin où il vendait des appareils de l'inventeur américain. Ce n'était là qu'un début. Peu après, il chercha à faire breveter une nouvelle lampe électrique à arc ; bientôt, avec l'aide des Rothschild de Paris, auxquels certains parlementaires l'avaient recommandé, il fonda une société de distribution d'énergie électrique ; en 1881, une société d'éclairage électrique ; enfin, il s'associa avec le banquier de Reinach, avec Hébrard, le directeur du *Temps*, et avec l'ingénieur Chabert, pour constituer le Syndicat français de l'Électricité, dont il fut nommé président.

Quatre ans seulement s'étaient écoulés depuis qu'il avait quitté l'Amérique. Il avait déjà les plus belles relations dans le monde de la haute finance parisienne et même dans la famille des Rothschild, d'ordinaire si réservés et si prudents. Deux ans plus tard, lorsque se tint, à Paris, le Congrès de l'Électricité, les États-Unis le désignèrent comme leur délégué officiel.

Cela releva évidemment son prestige et rendit par suite peu plausibles les bruits qui coururent sur sa prétendue « fuite » de San-Francisco, à la suite d'indécitesses.

Il fut le premier en France à entrevoir l'importance du téléphone, qu'il chercha à monopoliser. Le président Grévy lui avait fait accorder une concession provisoire qui, d'ailleurs, lui fut retirée par la suite. Il édita une revue intitulée *La Lumière électrique*, qui obtint un gros succès. Il possédait des laboratoires d'expériences qui lui coûtaient des sommes folles. Mais pour cette passion qui est la sienne rien n'était trop cher !

\* \* \*

Sa méthode en affaires, toujours à peu près la même, constituait pour l'époque une originale nouveauté. Il formait un véritable trust des diverses sociétés concurrentes d'une même branche industrielle : lampes électriques, appareils téléphoniques, distribution d'énergie. Puis il se nommait lui-même président du Consortium ainsi formé. Les premiers échelons seuls sont durs à grâver dans l'échelle des succès sociaux et financiers. Cornélius s'éleva à une cadence extraordinaire. Peu après avoir été le délégué des États-Unis, il fut promu officier de la Légion d'honneur, puis vite encore commandeur et, fait exceptionnellement rare dans les *Annales de l'Ordre*, cet étranger reçut la plaque de grand officier.

Il possédait un élégant appartement à Paris, un autre à Londres. Il pouvait recevoir !

Malgré la multitude de ses affaires, il trouvait le temps de parcourir plusieurs fois l'Europe, en coup de vent, pour son agrément ; au cours de ses voyages, il réussit à nouer d'importantes relations politiques.

Figaro par-ci, Figaro par-là, il était arrivé à Paris, inconnu de tous ! Sa prononciation française sentait encore sa Hesse natale ! Ce n'était pas une recommandation. Son perpétuel dénuement pécuniaire non plus ! Et dix ans plus tard, cet homme était devenu familier dans les hautes sphères politiques, financières et sociales de la République Française.

Le fin et distingué président de Freycinet lui annonçait person-

nellement, dans les termes les plus flatteurs, son élévation à la dignité de grand officier de la Légion d'honneur. Chez Cornélius Hertz s'amoncelaient les cartes de visite des parlementaires et des ministres. Lorsque le jeune Charles de Lesseps se permit de douter de l'influence de Hertz, celui-ci, dans les vingt-quatre heures, le fit inviter par le président de la République, Jules Grévy, à Rambouillet.

« Nous nous rendîmes là-bas, et nous passâmes toute une journée dans l'intimité du président de la République. J'ai pu me rendre compte qu'il était reçu en véritable ami de la maison. C'est du moins la conviction que j'ai emportée de cette visite. »

Charles de Lesseps fit un récit inédit de la scène de ce voyage : il se rendit par le train avec Hertz chez le président. Dans le compartiment Hertz sortit de sa poche deux bracelets précieux ornés de brillants.

— Voilà, dit-il, un cadeau pour les petits enfants du président!

— Quoi, vous osez!...

— Mais, bien sûr!

Et le soir, M<sup>me</sup> Grévy dit à Hertz : « Vraiment, quel magnifique cadeau! »

De Lesseps n'en croyait pas ses oreilles.

C'est également un ami politique, et un ami tout court, du général Boulanger. Le « brav' général » l'appelait « mon cher ami ». Il lui écrivait lors de sa promotion : « Personne, plus que vous, n'est digne de cette distinction. Vous avez rendu, vous rendez chaque jour les services les plus éminents à la Science et à votre patrie d'adoption. Tous les vrais Français s'en réjouiront, mais personne n'en sera plus heureux que votre ami dévoué qui vous serre cordialement les deux mains. »

Le farouche Déroulède lui-même, le gardien du seul et vrai nationalisme français, l'indéfectible compagnon de Boulanger, écrivait de Hertz, dans l'organe officiel de la *Ligue des Patriotes* : « L'éminent electricien américain, qui a rendu à la France des services si éclatants. »

Mais, Hertz une fois tombé, le président de la *Ligue des Patriotes* devait crier haro sur le baudet, et le souvenir de ces éloges lui était supérieurement désagréable.

Quoi qu'il en fût, Hertz était devenu un personnage officiel, considéré, redouté.

En 1886, un article violent ayant paru contre lui, Boulanger dépêcha deux de ses officiers à la rédaction du journal afin d'intervenir et de couvrir son ami.

Mais c'est avec Clemenceau qu'il entretenait la plus vive, la plus intime amitié. Par lui, il tenait au parti radical dont Clemenceau était le chef depuis de longues années.

Le journal de Clemenceau *La Justice*, fondé en 1881, n'avait pu vivre que grâce aux généreux subsides de Cornélius Hertz.

Clemenceau, d'ailleurs, à titre de garantie ou peut-être en paiement, lui céda en 1883 la moitié des actions qu'il possédait lui-même, car il se trouvait dans l'impossibilité de lui rembourser les avances que Hertz lui avait consenties pendant deux ans.

Clemenceau, disait-on, ne comprenait rien aux affaires! Cependant, deux ans plus tard, Hertz fut obligé de lui revendre ces actions pour le cinquième à peine du prix qu'il les lui avait payées. Malgré cette perte, s'élevant à près de 250,000 francs, Hertz continua à commanditer le journal. On n'a jamais su le montant exact des sommes qu'il avait mises à la disposition du chef du parti radical.

Était-ce uniquement par affection pour le malveillant et obstiné Clemenceau?

Il est certain que ces deux hommes, si différents l'un de l'autre, ont été liés d'une affection réciproque; il est certain aussi que

dans leurs relations d'amitié aussi bien que dans leurs relations d'affaires il y avait quelque obscurité. Mais, dans tous les cas, Hertz exerçait une influence considérable sur Clemenceau, sur le parti radical et, par conséquent, sur la haute politique de la France.

Véritable personnage de roman, vrai Robert Macaire, dont l'existence était celle d'un bohème et qui avait su se créer malgré tout des relations au Sénat, à la Chambre, au Gouvernement!

Bien qu'il fût étranger, la politique française lui était familière; il y jouait même un rôle actif pour peu que la question soit d'importance. A l'occasion, il se permit aussi des incursions dans le domaine de la politique extérieure.

Il possédait aux environs d'Aix-en-Provence, la ville calme et endormie du bon roi René, une propriété qu'il avait achetée pour un prix exorbitant au fils de l'ambassadeur italien. Il y reçut la visite du président du Conseil Freycinet, du Premier ministre italien Crispi.

Le ministre des Affaires étrangères, Spuller, avait chargé Hertz de la mission ultra-secrète de chercher à détacher l'Italie de la Triple-Alliance et de provoquer un rapprochement franco-italien.

Hertz négocia avec Crispi qui le proposa pour le grand cordon des Saints-Maurice-et-Lazare. Le décret était déjà prêt; seule la chute de Crispi empêcha la signature. Dans les bureaux de Hertz travaillaient le fils de l'ambassadeur d'Italie — aux appointements de 1,000 francs par mois, — celui d'un ministre serbe, et Paul Clemenceau.

Hertz était-il, à cette époque, entré déjà en relations avec le gouvernement anglais? L'argent qui lui mit le pied à l'étrier à Paris était-il de provenance anglaise? Les premiers 100,000 francs donnés à Clemenceau sortaient-ils des caisses britanniques? Toutes ces questions sont encore restées sans réponse. Les Archives nationales d'Angleterre, de France et d'Italie n'ont encore laissé sortir aucune pièce fournissant la preuve de ces assertions déjà formulées au XIX<sup>e</sup> siècle.

\* \* \*

Cet homme si intéressant, si affairé, entouré d'une telle atmosphère de mystère fut mis en présence du fils de Ferdinand de Lesseps. Malgré son accent guttural, sa parole savait charmer; les mots venaient facilement. Il jouissait sans conteste de magnifiques relations; il en exagérait encore l'importance à plaisir.

— Je crois, dit-il, pouvoir obtenir, par mon influence personnelle, que le gouvernement dépose un projet de loi — et les Chambres le voteront — autorisant l'émission de votre emprunt à lots.

— Mais, docteur, ceci paraît bien invraisemblable, surtout après l'échec que nous venons d'essayer...

— Rien n'est impossible, répond le D<sup>r</sup> Hertz d'un ton important. Voici ce que je vous propose : vous me verserez 10 millions de francs si je réussis, mais je désire que le baron de Reinach se porte garant du contrat que nous allons signer.

Les administrateurs de Panama tinrent un Conseil de guerre. Allait-on repousser les offres de Cornélius Hertz, cet homme douteux, qui exigeait des millions pour mener à bien les plans de la Compagnie, par-dessus la tête du ministre.

Mais la Compagnie était elle-même dénuée de scrupules, le côté moral ou immoral de l'affaire lui échappait.

On racontait d'ailleurs des choses extraordinaires sur ce Cornélius Hertz. Il était dangereux de s'en faire un ennemi, soit de lui, soit de Clemenceau qui se trouvait derrière lui. Alors, un contrat, étrange, pour le moins, se conclut; aussi étrange par son origine que mystérieux par son destin ultérieur. A cet homme, dont les meubles venaient d'être saisis, pour quelques dettes criardes, la Compagnie promit 10,000,000 s'il assurait le succès de l'emprunt à lots. Comment? Par l'intermédiaire de qui? Avec l'aide de qui? Ces questions n'eurent jamais de réponse. Elles ne furent même

pas posées. Dans les transactions de ce genre la discrétion est de rigueur : les augures se regardent... et sourient ! Charles de Lesseps prétendit que ce malheureux contrat, dont il ne contesta pas l'immoralité, fut brûlé plus tard. Mais le baron de Reinach, qui s'était porté garant, déclara qu'en 1888, c'est-à-dire trois ans plus tard, il était encore en vigueur. Toujours est-il que Cornélius Hertz commença par solliciter une avance de 600,000 francs. On les lui versa. S'agissait-il d'un cadeau ? Ou bien, comme le prétendit Hertz, était-ce un prêt, pour lequel le baron de Reinach se serait porté caution vis-à-vis de la Compagnie ?

L'année suivante, en 1886, Hertz adressa une nouvelle demande de fonds. Il était harcelé par ses créanciers. Sa Société de Téléphones et ses expériences avaient coûté beaucoup plus qu'elles n'ont rapporté. Les commandements pleuvaient sur lui. Des députés de ses amis cherchaient à intervenir en sa faveur. Ses meubles furent saisis pour la deuxième fois. Sa collection de tableaux fut mise sous scellés. Pour la sauver, le baron de Reinach versa des acomptes, avalisa. Mais de Lesseps ne voulait plus rien savoir.

« Je lui fis remarquer, dit-il, que je lui avais déjà versé de grosses sommes, l'année précédente, et finalement il me restitua le contrat. Nous le plaçâmes sous enveloppe cachetée et nous le déposâmes, tel quel, chez un notaire qui en ignorait le contenu. Sur l'enveloppe nous avons écrit quelque chose comme :

« Si à telle date, cette enveloppe n'a pas été réclamée elle devra être brûlée... »

En 1887, enveloppe et lettre furent brûlées en présence du notaire. Le contrat signé. Au mois de novembre de la même année la Compagnie sollicita du gouvernement, pour la deuxième fois, l'autorisation d'émettre un emprunt à lots. Afin d'appuyer la demande, on organisa une pétition monstre au Parlement. Un banquier de Nyons, Ferdinand Martin, moyennant une belle rétribution, se chargea d'organiser ce mouvement populaire soudainement. De Lesseps, le Conseil d'administration, les actionnaires, la grande Presse, le *Bulletin* du canal, tout le monde s'en mêla et travailla la main dans la main.

Peut-on s'étonner, après cela, que les pétitions se soient couvertes de plus de douze mille signatures ? Or douze mille signatures, cela représentait douze mille électeurs, et bien davantage, en tenant compte des attaches de famille. Le ministère ne voit plus guère la possibilité d'un refus pur et simple.

D'une part, il y avait le risque d'une aventure dont on ne pouvait méconnaître ni les proportions ni les risques, et qui pouvait engager le crédit de l'État ; d'autre part, il régnait une vive agitation dans tout le pays, et Sa Prééminence l'Électeur devenait menaçante. Le Conseil des ministres adopta un moyen terme et décida d'envoyer un ingénieur à Panama pour y enquêter sérieusement. Le ministre des Travaux publics désigna l'ingénieur en chef Armand Rousseau comme expert. C'était un Normand, fin et clairvoyant, qui avait déjà été sous-secrétaire d'État aux Travaux publics et qui, depuis peu, était entré au Conseil d'État.

Rousseau s'embarqua le 6 janvier 1886 pour Panama.

En même temps que lui voyageait un autre groupe, envoyé par la Compagnie elle-même. On ne pouvait savoir, en effet, quelles seraient les conclusions de Rousseau. Il valait donc mieux prendre ses précautions !

Le 30 janvier 1886 le fils de Lesseps arrivait à Panama, en compagnie du directeur général Boyer. Ferdinand de Lesseps les suivit de peu. Lui, qui se plaisait aux gestes napoléoniens, avait prié les Chambres de commerce de New-York, de Paris, de Lyon, de Marseille, de Bordeaux, de Nantes, du Havre, de Rouen d'envoyer chacune un délégué.

Cependant à Panama on venait de changer les méthodes de

travail, une fois de plus. Au début, la société belge avait voulu exécuter la totalité des travaux ; mais, au bout de deux ans, elle y avait renoncé et recommandé de répartir la besogne entre plusieurs petits entrepreneurs.

C'est d'ailleurs ce qui avait été fait.

On avait envoyé, à Panama, un directeur général des Travaux, l'ingénieur Dingler, avec la haute main sur l'ensemble des chantiers.

Il s'était embarqué en automne 1883 avec sa femme, son fils, sa fille et le fiancé de cette dernière. Quelques mois plus tard, la fièvre jaune avait emporté les trois jeunes gens. Il revint en Europe, pour repartir l'année suivante, toujours accompagné de sa femme. Cette vaillante épouse, hélas, mourut à son tour, le 1<sup>er</sup> janvier 1885.

Voici trois ans qu'il tenait son poste difficile, avec une abnégation sans défaillances. Il avait sous ses ordres une centaine d'entrepreneurs qui travaillaient tout le long du canal projeté. De l'isthme entier se dégageait une extraordinaire impression de vie, de mouvement, d'agitation. Dragues et remorqueurs étaient à l'ouvrage ; le marteau retentissait ; les foreuses grinçaient ; on frappait, on assemblait, on creusait, on arpentait. Les locomotives et les machines étaient en mouvement perpétuel. L'air était plein du fracas du travail des hommes. On tentait d'asservir la nature rebelle par tous les moyens : on piochait, on défonçait, on dynamitait, on déblayait. Malgré l'activité des entrepreneurs, malgré leurs conditions de travail relativement avantageuses, la Compagnie s'était vite rendu compte que la méthode ne vaudrait rien lorsqu'on s'attaquerait aux gros obstacles, au percement de la Cordillère, à la déviation du cours impétueux de Chagres. Elle avait donc eu recours à une troisième méthode, et fait appel à six grosses entreprises, dont chacune était chargée d'un travail spécial. Pour l'achèvement de ces travaux, les contrats passés avec ces maisons fixaient le 1<sup>er</sup> juillet 1889 comme date extrême. On espérait toujours — de Lesseps l'avait, à nouveau, formellement assuré — éviter toute éclipse et toute partie couverte ; exactement comme à Suez.

En mars 1886 tout le monde était de retour, l'expert du gouvernement et la Commission du canal. Personne n'était venu pour accueillir Rousseau, mais, à la gare Saint-Lazare, deux mille personnes attendaient de Lesseps et lui firent une ovation indescriptible. Les journaux reprenaient leur concert de louanges. Mais que pouvait-il bien se passer, en cet instant, derrière le front élevé de l'octogénaire ? Son œil perçant avait certainement vu les choses telles qu'elles étaient ; il savait bien que la situation était désespérée, sans issue, si l'on n'obtenait pas de nouveaux capitaux, des sommes immenses.

Pour en sortir, il n'y avait plus que des solutions de désespoir.

Un nouveau Cabinet était au pouvoir. Freycinet était revenu. A la guerre : le général Boulanger, Clemenceau s'était porté garant de son républicanisme. Le portefeuille des Travaux publics était détenu par Baïhaut. En avril, Rousseau communiqua son rapport ; il reconnaissait que, du point de vue strictement technique, le percement du canal était incontestablement possible. Mais il ajoutait que l'achèvement des travaux, avec les moyens envisagés et dans les délais annoncés, lui paraissait plus que problématique. Il fallait donc que la Compagnie limitât sérieusement son objectif et qu'elle prit d'importantes mesures de simplification.

Rousseau demanda encore que les deux ingénieurs, qui avaient fait partie de la Commission, exprimassent également leur opinion. C'était, d'ailleurs, déjà fait ; leurs rapports étaient beaucoup plus pessimistes que celui de Rousseau.

Boyer, l'un des experts, avait déclaré que le canal coûterait 1 milliard 800 millions et qu'il faudrait encore au moins sept ans en achever le percement.



Le deuxième expert, Jaquet, affirmait que les dépenses seraient beaucoup plus élevées que la Société ne l'avait prévu. Le canal coûterait encore un milliard et six ou sept ans seraient nécessaires...

#### LA REPRÉSENTATION D'ADIEU DU D<sup>r</sup> CORNÉLIUS HERTZ

Depuis que Cornélius Hertz avait quitté la France, on lui avait intenté quatre procès différents : deux procès criminels, un procès civil et une action devant le Conseil de l'ordre de la Légion d'honneur. De plus, le gouvernement français avait demandé son extradition à l'Angleterre.

La grande Chancellerie de la Légion d'honneur fut la seule juridiction qui rendit prompt justice. Dès le 5 juin, le grand chancelier avait adressé son rapport au garde des Sceaux : il était établi que Cornélius Hertz avait reçu plus de 2 millions de francs de la Compagnie de Panama, sans avoir rendu à la dite Compagnie aucun service important justifiant un pareil versement. Le départ de Cornélius Hertz, à la suite de la mort de Reinach, justifiait amplement le caractère louche des relations existant entre ces deux hommes : la correspondance saisie ne fit que le confirmer, le garde des Sceaux demanda donc au Conseil de l'ordre de la Légion d'honneur de prendre contre Hertz les mesures qui s'imposaient. Le 14 janvier 1889 le grand chancelier fit part à l'accusé des charges relevées contre lui et lui offrit l'occasion de se justifier. Hertz répondit qu'il était parfaitement exact qu'il eût reçu 2 millions, mais ajouta qu'il ignorait absolument la provenance de ces fonds. « J'étais le créancier de M. de Reinach, je l'avais prié de régulariser nos comptes. Il commença par m'opposer des arguments de mauvaise foi. Puis il a essayé de faire empoisonner son créancier. Je l'ai menacé de faire valoir mes droits devant les tribunaux. Finalement, il a reconnu sa dette. »

Le Conseil de l'ordre refusa de lui accorder le délai qu'il sollicitait. Il fut radié et sa radiation fut confirmée par décret présidentiel du 27 janvier 1893.

Restaient le procès civil, et les deux procès criminels. L'un n'était que la prolongation du procès en escroquerie et abus de confiance intenté aux dirigeants de Panama. Les poursuites pour abus de confiance et détournement furent étendues à Cornélius Hertz à cause des 500,000 francs que Charles de Lesseps prétendait lui avoir versés en les prélevant sur les fonds de la Compagnie. Le juge d'instruction lança donc un mandat d'arrêt qui fut transmis pour exécution au gouvernement anglais.

Quand la Cour de cassation eut cassé l'arrêt de la Cour et acquitté de Lesseps et consorts en faisant jouer la prescription, l'issue de ce premier procès contre Cornélius Hertz ne fut plus douteuse. Un an s'écoula. Le 11 juin 1894 le juge Franqueville rendit une ordonnance de non-lieu basée sur le motif que les coupables principaux étant mis hors de cause, le complice devait bénéficier de la même mesure. Ainsi fut liquidé le premier procès.

Le deuxième procès fut fait à l'instigation du liquidateur judiciaire Imbert qui déposa contre Hertz une plainte pour chantage. Mais là également la prescription de trois ans produisit son effet et les événements de 1888 et de 1889, qui avaient eu pour résultat le versement des 2 millions, ne pouvaient constituer un élément de la plainte. La prescription couvrait même tous les événements de l'année 1890.

Lorsque le gouvernement français transmit le mandat d'arrêt au gouvernement anglais, celui-ci n'opposa aucune difficulté. Il s'empressa de le faire exécuter, mais ce ne fut qu'un geste symbolique, car Hertz reçut les policiers anglais dans son lit. Il déclara qu'il était dans l'impossibilité de se lever et, à l'appui de ses dires, il demanda à être examiné par des médecins officiels. Le gouver-

nement anglais lui envoya une célébrité médicale qui attesta que Hertz était intransportable. L'extradition en Angleterre, n'est pas une simple formalité administrative. Le juge décide véritablement s'il doit être fait droit à la demande d'extradition formulée par le gouvernement étranger. Il tranche sans appel après examen du dossier et conformément aux clauses du traité d'extradition.

Le délinquant bénéficie, dans ces conditions, d'une sorte de contre-examen des faits qui lui sont reprochés par le gouvernement requérant.

Mais durant des années il fut impossible d'avoir recours à l'appréciation du juge de Bow-Street, seul compétent en cette matière. En effet, une loi datant de 1873 interdisait au juge de se déplacer hors du territoire de sa juridiction. Et cette disposition créait une situation inextricable, car l'accusé, qui est l'objet d'une demande d'extradition mais qui, pour maladie ou pour tout autre motif, est empêché de comparaître, ne peut pas être extradé. Il faut, en effet, que le juge l'entende avant de prendre une décision ; mais, d'autre part, le juge ne peut aller le trouver s'il se trouve hors de son district. Et ce petit casse-tête chinois menaçait de se prolonger jusqu'à la mort ou jusqu'à la guérison de l'accusé, ce qui avait peu de chances de se produire avec un accusé de la qualité et de la classe de Cornélius Hertz.

Comme Hertz ne semblait pas disposé à mourir, comme il eut une maladie longue et grave attestée par des certificats officiels, le gouvernement anglais, s'en tenant à la lettre de la loi, n'avait plus qu'une ressource : laisser un piquet de police auprès du malade, à Bournemouth, pour le surveiller et attendre qu'il recouvrât la santé ou qu'il partît pour un monde meilleur.

Le ministre des Affaires étrangères en France, M. Develle, qui ne comprenait rien à ce petit jeu, s'adressa à l'ambassadeur de France et le chargea d'en parler à son collègue anglais lors Revebery. Celui-ci répondit qu'il ne pouvait rien contre la loi. Tout ce qu'il pouvait faire pour être agréable au gouvernement français, c'était autoriser d'adjoindre un deuxième médecin légiste au premier. Ce médecin, le D<sup>r</sup> Clake confirma le diagnostic de son confrère : Hertz souffrait d'une grave maladie de cœur, il avait le diabète, des globules blancs et il était absolument intransportable. Mais ce deuxième certificat, pas plus que le premier, ne pouvait accommoder le gouvernement français. Le gouvernement britannique ayant autorisé une contre-visite d'experts médicaux français, ceux-ci furent d'avis que Cornélius Hertz était en état de comparaître devant le juge, mais leur avis était sans valeur devant les certificats des médecins anglais.

Lorsqu'on se rendit compte qu'il s'écoulerait un temps illimité avant de pouvoir amener Cornélius Hertz devant un tribunal français, on se décida à le juger par contumace. Le 11 juin 1894, le juge d'instruction renvoya Cornélius Hertz devant la chambre des mises en accusation.

Le tribunal entendit quelques témoins, des experts, et rendit son jugement : cinq ans de prison, 3,000 francs d'amende.

Cornélius Hertz fit appel : grand officier de la Légion d'honneur, il prétendait, comme de Lesseps, n'être justiciable que de la première chambre de la Cour d'appel de Paris. Mais la Cour rejeta son appel, car Hertz était légionnaire sans doute, mais à titre étranger, et le privilège dont il se prévalait n'était applicable qu'aux seuls Français.

Hertz se pourvut alors en cassation. Le 2 août 1895 son pourvoi fut rejeté. A partir de ce moment, Hertz fut définitivement condamné par la justice française pour chantage. Mais Hertz se trouvait en territoire anglais, et le jugement ne pouvait être exécuté qu'avec le concours de S. M. britannique.

Un certain nombre d'interpellations à la Chambre décidèrent le gouvernement français à faire de nouvelles démarches en vue d'obtenir l'extradition, malgré tout. Le gouvernement britannique, dont les refus persistants avaient produit une fâcheuse impression, avait entre-temps proposé au Parlement de modifier la loi sur l'extradition. Tout un appareil diplomatique fut déployé à cause du malade de Bournemouth. Le 6 juillet 1895 fut promulguée une loi permettant au juge des extraditions d'entendre l'accusé hors du territoire de sa juridiction, sous réserve cependant que le sous-secrétaire d'État compétent n'émit pas l'opinion que « la comparution de l'inculpé à Bow-Street pourrait être dangereuse pour sa vie ou nuisible à sa santé. » Le traité d'extradition franco-anglais fut modifié le 13 février 1896, d'accord avec cette nouvelle loi, et, le 9 mars, l'ambassadeur français fit une nouvelle demande d'extradition pour chantage, les chefs d'escroquerie et d'abus de pouvoir n'étant pas mentionnés.

Un grand pas en avant venait enfin d'être fait. Un jugement prononcé par trois juridictions successives étant devenu exécutoire, les difficultés de forme provenant des vieilles lois anglaises enfin écartées, il semblait qu'il ne subsistait plus aucun obstacle. Et, en fait, le gouvernement anglais entama la procédure avec célérité. Le 17 avril 1896 l'affaire fut remise entre les mains du juge sir John Bridge, qui se rendit à Bournemouth pour y interroger Cornélius Hertz.

Un officier de police, trois brigadiers, huit hommes prirent possession des lieux. Le public fut écarté. On constata l'état de santé très alarmant du D<sup>r</sup> Hertz. « La scène qui se déroula dans la chambre du malade revêtit un caractère très pénible, et le D<sup>r</sup> Hertz était réellement très malade. » Les formalités préliminaires furent remplies, puis l'avocat de Hertz demanda un ajournement, qui fut accordé. Ensuite on fit appeler le médecin.

— Vous avez examiné le D<sup>r</sup> Hertz sur l'ordre du ministère des Affaires étrangères ?

— Oui.

— Etes-vous d'avis que son état lui interdit d'aller déposer à Londres ?

— Oui, je pense qu'il serait très dangereux pour sa santé de le transporter ailleurs.

— Pensez-vous que cet état puisse durer plusieurs semaines ?

— Autant que je puisse me prononcer, oui.

— Et pensez-vous qu'il ne sera jamais plus en état de s'éloigner d'ici ?

— Je pense qu'il ne partira plus jamais d'ici.

Durant ce dialogue, Hertz n'avait pas dit un mot. Il avait silencieusement écouté l'arrêt de mort prononcé par le médecin.

Le 4 mai, la procédure reprit à Londres. Hertz n'assistait pas aux débats. L'avocat de l'ambassade de France exposa les faits et demanda l'extradition, « car, dit-il, Hertz n'aurait pas dû réclamer les dix millions, puisque l'emprunt de 1888 n'avait réussi qu'à moitié, et, d'autre part, il avait exploité la connaissance de certains faits pour extorquer des sommes d'argent à Reinach. »

Le juge : « Mais toute la correspondance peut se résumer à ceci : Paye-moi ce que tu me dois. »

Le juge refusa l'extradition, en prétendant qu'aucun jury n'aurait pu condamner Hertz. « On a le droit d'employer certaines menaces — je ne veux pas préciser dans quelle mesure — pour se faire restituer son argent. » Mais l'absence de livres de comptabilité rend difficile, si longtemps après la mort de Reinach, l'établissement d'une situation de compte exacte. « C'est pourquoi je refuse l'extradition. » Mais la décision du juge eût été identique, même s'il avait eu une opinion différente. « Aux termes de la loi, je devrais envoyer tout de suite Hertz en prison, ce qui est impossible, ou bien je devrais le faire surveiller chez lui jusqu'à ce qu'il fût rétabli ou en état d'être extradé ; et le médecin a déclaré que

cela n'arrivera jamais. Ce serait donc inutile et ne servirait qu'à chagriner profondément ses proches et contribuerait, sans plus, à hâter sa mort. Toute personne ayant fait le voyage à Bournemouth et ayant vu le D<sup>r</sup> Hertz est obligée de se rendre compte que son état est désespéré et ne peut pas ne pas avoir pitié de sa femme et de ses enfants qui le soignent avec tant de tendresse. Ce n'est pas cela qui m'a dicté mon arrêt, mais je suis content d'avoir pu le prononcer dans ce sens. »

Dans toute l'affaire de Panama, ce juge britannique, c'est le seul qui ait trouvé quelques paroles de pitié pour le D<sup>r</sup> Cornélius Hertz.

Se basant sur cet arrêt, le gouvernement anglais déclara ne pas pouvoir accorder l'extradition. Ainsi avaient échoué toutes les poursuites criminelles : la Cour de cassation avait admis la prescription en ce qui concernait l'escroquerie et l'abus de confiance ; le juge anglais avait mis Hertz hors de cause en ce qui concernait le chantage et les tentatives d'extorsion.

Il ne restait plus que l'action civile.

Le liquidateur de Panama commença par poursuivre Imbert, le liquidateur judiciaire chargé de la succession du baron de Reinach, et lui réclama la restitution d'une somme de neuf millions 253,000 francs que Reinach aurait reçue indûment de la compagnie. Imbert alléguait que la plus grande partie de cette somme avait pris le chemin des caisses de Cornélius Hertz. La fortune du baron s'était déjà sérieusement amenuisée au cours des dernières années. La demande de remboursement d'une somme aussi énorme ne pouvait avoir qu'une valeur théorique, car après l'apurement des comptes il n'était pas resté grand'chose à l'actif de la succession. Par contre, Cornélius Hertz — il s'en était vanté *ubi et orbi* — avait employé les deux millions reçus en juillet 1888 à l'achat d'immeubles et d'hôtels particuliers qu'il avait transférés au nom de sa femme. Imbert fit valoir devant le tribunal la nullité de ce transfert.

Le tribunal reconnut par jugement que tous les immeubles appartenaient à Cornélius Hertz et non à sa femme, et Hertz dut accepter un arrangement avec le liquidateur qui récupéra ainsi un million et demi. Puis Imbert fit accepter une transaction entre Panama et la succession de Reinach. A son tour, l'action civile était définitivement liquidée.

\*\*\*

Après l'échec de la demande d'extradition, Hertz vécut encore deux ans en Angleterre.

Il était libre. Il mit à profit sa liberté de mouvements récupérés pour préparer sa défense. Certes, les maladies graves, les malheurs, les pertes d'argent avaient affaibli son tempérament. Mais tant qu'il vécut il conserva une lueur d'espoir, et il saisit toutes les occasions pour intervenir et donner une dernière fois la comédie au monde amusé.

La deuxième Commission d'enquête venait de se constituer. Elle avait tout d'abord entendu le juge d'instruction Le Poitevin, puis, deux jours après, le liquidateur judiciaire Imbert. Imbert avait qualifié Hertz le roi des maîtres-chanteurs ; il avait, au contraire, singulièrement atténué les torts de Reinach. Le démon corrupteur que le public dénonçait quelques années auparavant s'était évanoui, et dans la déposition d'Imbert on ne retrouvait plus qu'un affairiste avide tombé, pour son malheur, entre les griffes d'un maître-chanteur implacable qui lui avait soutiré une grande partie de sa fortune.

D'après Imbert, non seulement Reinach n'aurait tiré aucun profit de Panama, mais il y aurait perdu des millions. Il estimait, en outre, que les chantages de Hertz lui avaient coûté plus de six millions, que la Compagnie de Panama ne lui a pas remboursés,

car la Compagnie prétendait que, l'émission des bons à lots n'ayant été couverte qu'à concurrence de 40 % seulement, les honoraires, les commissions et les autres frais devaient être réduits dans la même proportion. Mais Cornélius Hertz n'avait rien voulu savoir et s'était attaché à Reinach comme une sangsue. Il avait mis tout en œuvre pour que Reinach lui versât intégralement les dix millions, alors que la Compagnie ne voulait en payer que quatre au baron. Aussi, contrairement à l'attente générale, Reinach n'avait pas laissé de nombreux millions et sa succession avait à peine suffi à payer les créanciers.

Mais la déposition d'Imbert n'eut pas le don d'être agréable à Hertz. Il y répondit le 8 juillet 1897 par une lettre adressée au président et aux membres de la Commission d'enquête :

« Messieurs,

« Permettez-moi, à la suite de la nouvelle agression du sieur Imbert et de ses accusations mensongères et grotesques, de sortir pour la première fois de la réserve absolue qui m'a été imposée depuis qu'on a institué contre moi la persécution monumentale dont le monde entier a été témoin.

« Si la nouvelle Commission d'enquête a véritablement pour but de faire la lumière entière, et qu'elle veuille s'engager d'honneur à faire obtenir que justice soit enfin rendue, je suis prêt à lui faire connaître ce que je sais sur les affaires dont il s'agit et sur les hommes qui y sont mêlés.

« Je vous prie, Monsieur le Président, ainsi que tous les membres de la Commission d'enquête, de bien vouloir vous rendre officiellement auprès de moi, à Tankerville-Bournemouth, afin de recueillir toute la vérité, tous documents, toutes correspondances et ma déposition, ainsi que je l'ai offerte en 1892.

« Dans ces conditions, malgré mon état de santé grave, je me mets, à cet effet, entièrement à votre disposition, et j'irai jusqu'au bout pour la cause de l'honneur. »

La lettre produisit une énorme sensation, car elle donnait la clé de plus d'une énigme. Tout d'abord était-elle authentique !

La Commission demanda au préfet de police et au ministre des Affaires étrangères de bien vouloir en faire vérifier l'authenticité. Le préfet de police ne se donna même pas la peine de répondre.

Quant au ministre, il se mit entièrement à la disposition de la Commission, mais le seul moyen dont il pût user était de charger un agent consulaire d'aller trouver Hertz avec la lettre et de lui demander s'il s'en reconnaissait l'auteur. Le ministre se déclara prêt à cette démarche, si la Commission en exprimait le désir.

Une fois encore la Commission comprit qu'elle n'avait pas à compter sur l'aide gouvernementale. Tous les ministères possédaient des lettres de Hertz. Tous les personnages importants, le président de la République lui-même, connaissaient son écriture. Par conséquent, si le ministre des Affaires étrangères proposait une démarche si compliquée, c'est qu'il ne tenait pas à approfondir les choses. La Commission décida alors de dépêcher deux de ses membres en Angleterre, MM. Plichon et Rouanet, pour faire confirmer l'authenticité de la lettre par Hertz lui-même. Les deux délégués arrivèrent à Bournemouth le 14 juillet.

Parmi les nombreuses scènes grotesques qui égayent l'affaire de Panama, ce fut la plus belle de toutes : un des organes les plus importants du Parlement français, la Commission d'enquête chargée de faire la lumière sur Panama, mandant deux de ses membres auprès d'un homme régulièrement condamné de droit commun, qui incarnait aux yeux du peuple français et du monde entier le mal dans sa plénitude, et ces délégués le priant de « bien vouloir les recevoir » et de leur accorder un entretien ! Et Cornélius Hertz, que sa vie d'aventures avait habitué à ne s'étonner de rien,

reçut les deux membres de la Commission parlementaire. Comme il fallait s'y attendre, il reconnut l'authenticité de sa signature.

— A présent, vous savez que la lettre est de moi. Que voulez-vous savoir encore ?

— Mais la Commission en miniature n'avait pas d'autre mandat : « Notre Commission tout entière désirerait s'entretenir avec vous. Elle voudrait savoir où est exactement la vérité, et voudrait entendre les communications que vous avez vous-même offert de faire par votre lettre du 8 juillet.

— Volontiers, répondit Cornélius avec condescendance. J'attends le moment où je pourrai dire toute la vérité à la représentation du peuple français. Je suis prêt à recevoir la Commission. Mais je désire voir toute la Commission ou tout au moins la majorité de la Commission. Mon état de santé ne me permet malheureusement pas de me rendre en France.

— Nous allons transmettre votre proposition à nos amis.

— Parfait, dit Hertz. En ce qui concerne ma signature, vous auriez pu vous épargner la peine de ce voyage, car le ministre des Affaires étrangères connaît ma signature, ainsi d'ailleurs que M. le président de la République. Ils la connaissent et peuvent en attester l'authenticité à tout moment. Mais venez ici avec les autres membres de la Commission. Je vous dirai des choses énormes, je vous révélerai des secrets d'État. Je parlerai. Enfin, je dirai tout.

Plichon et Rouanet rentrèrent précipitamment à Paris. Enfin, pensaient-ils, c'était la révélation du grand mystère, enfin Cornélius Hertz allait parler et produire ses documents. La liste Andrieux qu'il avait remise autrefois était un début prometteur. Le président de la Commission télégraphia immédiatement à Cornélius Hertz que la Commission tout entière se trouverait chez lui le jeudi 22 juillet, à 3 heures de l'après-midi.

Elle viendrait prendre connaissance de la déposition et des documents promis.

Certes, la Commission avait longuement hésité avant de prendre cette décision. Elle sentait bien qu'elle s'exposait non seulement aux critiques, mais aux éclats de rire de toute l'Europe. Qu'on y songe : ces trente-trois commissaires, flanqués de leurs secrétaires, de leurs sténographes débarquant en grand appareil chez le plus grand aventurier de l'époque, chez le roi des maîtres-chanteurs, le condamné de droit commun pour que celui-ci daigne découvrir, à leur intention, un coin du voile recouvrant le mystère !

La Commission n'ignorait pas l'étrangeté de la situation. Elle savait que les critiques ne lui seraient pas ménagées, qu'elle que fût sa décision. Car on lui reprocherait de ne pas avoir saisi la plus belle occasion qui s'offrait à elle de connaître la vérité, ou bien on prétendrait que cette expédition chez l'homme de Bournemouth était la plus impardonnable des maladresses.

« Mais on raconte tant de choses sur cet homme mystérieux, on le considère comme le dépositaire de tant de secrets », surtout à cause de ses relations politiques, à cause de son emprise tyrannique sur le baron Reinach, que la Commission, ne voulant négliger aucun renseignement, quelle qu'en fût la source, accepta l'offre qui lui était faite.

Les passeports furent établis, les formalités nécessaires remplies ; les commissaires prirent congé de leurs familles ; ils se préparèrent à l'effrayant voyage sur mer ; tout était prêt et voilà qu'à la dernière minute arriva une lettre de l'escroc contremandant le voyage.

Hertz répondit :

Tankerville-Bournemouth, le 19 juillet 1897.

« A Monsieur le Président et Messieurs les Membres de la Commission d'enquête,

« Je remercie la Commission d'enquête de sa décision de se rendre en corps et capacité officielle auprès de moi ; mais il est

important de me consulter quant au jour qui pouvait convenir.

» Pour des motifs essentiels, cette réunion ne pourrait utilement avoir lieu avant trois semaines. Je propose la date du 12 août, à 3 heures de l'après-midi, ou une date ultérieure qui convienne à la Commission.

» Afin d'éviter toute possibilité de malentendu, je dois prévenir la Commission qu'avant toute entrevue j'aurai besoin de recevoir la confirmation officielle par écrit que la nouvelle Commission d'enquête a véritablement pour but de faire la lumière entière, et qu'elle prend l'engagement de faire en sorte que la justice soit enfin rendue, car, si la Commission a charge de l'honneur de la France, moi, j'ai charge de l'honneur de Cornélius Hertz.

» Je demande à la Commission, car cela est indispensable pour une édification complète, de faire parvenir ici, en temps utile, les divers dossiers concernant les procès intentés contre moi devant les diverses juridictions, tant au civil qu'au criminel; le dossier de la grande Chancellerie de la Légion d'honneur, ainsi que le dossier du procès d'extradition qu'on s'est plu à engager contre moi, afin qu'il puisse être prouvé que les accusations lancées contre moi, de complicité alléguée dans les affaires de Panama, de corruption alléguée et de chantage allégué, sont absolument faussées et ont été forgées de toutes pièces, en vue de sauver les plus grands criminels de France.

» J'affirme de nouveau que j'irai jusqu'au bout pour la cause de l'honneur.

Après cette lettre, la Commission crut devoir s'arrêter là. Elle considéra que Hertz s'était permis une mauvaise plaisanterie à son égard. En admettant qu'on pût accepter l'ajournement demandé, il n'en restait pas moins impossible de transporter les dossiers français en Angleterre. Le gouvernement se serait certainement opposé à laisser les dossiers entreprendre le voyage que la Commission se croyait obligée d'effectuer. De plus, il était impossible de garantir que les dossiers, arrivés sains et saufs à Londres, pourraient revenir en France dans les mêmes conditions de sécurité.

Mais l'idée d'une mauvaise plaisanterie n'excluait pas d'autres hypothèses. Entre les deux lettres, il s'était certainement produit quelque chose, soit de la part de Cornélius Hertz, soit contre lui qui l'avait obligé à renoncer à son projet initial. Au sein de la Commission, on supposait qu'un émissaire du gouvernement français avait été trouver Cornélius Hertz et lui avait dicté cette deuxième lettre.

La Commission ne pouvait qu'exprimer ses regrets de voir lui échapper cette occasion de découvrir la vérité : elle attendait d'intéressantes révélations moins de la déposition de Hertz que des documents qu'il avait promis. Elle vota la résolution suivante : « ...sans avoir à scruter les mobiles intéressés auxquels a pu obéir ce témoin, la Commission constate qu'elle n'a reculé devant rien pour parvenir à la connaissance de la vérité ».

Tel fut le dernier spectacle offert au monde par cet homme étrange. Il lui restait quelque temps encore à vivre. Il le passa à Bournemouth. Comment? Avec qui? Avec quoi? Nous l'ignorons. La maladie progressait à vue d'œil.

Mais un nouveau cataclysme allait fondre sur la nation française.

La deuxième Commission d'enquête n'avait pas encore terminé ses travaux; la deuxième série des procès en corruption était annoncée pour l'année suivante. Hertz ne devait pas y être mêlé d'une façon active. Déjà bien oublié, effacé par l'Affaire Dreyfus qui allait de nouveau révolutionner la France et l'ébranler jusque dans ses couches profondes, Hertz vécut encore quelques mois, et mourut le 6 juillet 1898, à peine âgé de cinquante-trois ans.

De Besançon, le vieil oppidum romain, à Paris, à l'armée de Loire, en Amérique, à Heidelberg, à Vienne, toujours misérable, toujours besogneux, Hertz s'était toujours désespérément efforcé de sortir de l'obscurité à laquelle semblait le condamner sa naissance; il était revenu à Paris. Alors c'était été l'ascension fantastique, les honneurs, la considération, l'amitié et la fréquentation des grands. Il avait joué un rôle important, conseillé les dirigeants du pays, brassé des affaires sans scrupules et puis il avait été emporté dans le tourbillon de Panama. Jusqu'à sa mort une protection mystérieuse le couvrit. Les gouvernants, les avocats, les commissions de France ne purent rien contre lui. De temps à autre il brandissait la foudre d'un document sorti de l'arsenal inexpugnable, semblait-il, de ses secrets. Alors les ministres français tremblaient devant les révélations qu'il aurait pu faire, car personne ne savait exactement de quels dossiers, de quels papiers il avait payé l'hospitalité du gouvernement anglais.

Une fois encore — lui qui aimait tant à rire — il avait su faire rire le monde et couvrir de ridicule la deuxième Commission parlementaire.

Puis ce grand brasseur d'affaires, cet homme indéniablement doué, ce grand aventurier, ce maître-chanteur sans scrupules s'en était allé. Il mourut proscrit, haï, déconsidéré, évité : ce fut un des personnages les plus curieux de cette curieuse comédie qui a nom : *Le Scandale de Panama*.

BRUNO WEILL.

(Traduit de l'allemand  
par A. Lehmann.)

## Conférences Cardinal Mercier

15<sup>e</sup> année

La prochaine conférence aura lieu le mardi 5 décembre, à 5 heures (Salle Patria).



M. RENÉ BENJAMIN

et parlera de

CHATEAUBRIAND DES IMMORTELS  
MÉMOIRES

Cette conférence sera répétée le même jour, à 8 h. 1/2 du soir.

Des cartes particulières pour cette conférence, ainsi que des abonnements aux différentes séries, sont en vente à la Maison F. Lauweryns, 20, Treurenberg (tél. 17.97.80) et à la *Nation Belge*, 50, place de Brouckere (tél. 12.21.00-01-02-03-04).

# Les idées et les faits

## Chronique des idées

### Lettres de direction de dom Columba Marmion

Il y a dix ans, en janvier 1923, se mourait à l'abbaye de Maredsous l'Abbé dom Columba Marmion, et l'on peut dire que depuis son nom s'est inscrit, dans l'histoire contemporaine, à côté des Faber, des Gay, comme celui d'un maître de l'ascétisme, l'un des plus en vogue, l'un de ceux dont la renommée n'a cessé de s'accroître depuis sa disparition. Si je l'osais, j'irais même jusqu'à dire que l'aspect mystique de sa personnalité s'est imposé davantage pour s'être dégagé de la jovialité facétieuse à laquelle paraissait s'abandonner sa bonhomie. La mort n'a plus laissé devant nous que l'image du maître de la vie spirituelle tel que nous l'a révélé son disciple privilégié dom Raymond Thibaut dans le beau livre, parvenu à son vingt-cinquième mille, que l'Académie française a couronné. On se fera quelque idée du succès des ouvrages de spiritualité de dom Marmion par ces chiffres de leur tirage : *Le Christ vie de l'âme* atteint le centième mille; *Le Christ dans ses mystères*, le septantième mille, et même ce livre à destination plus spéciale : *Le Christ idéal du Moine*, le cinquantième mille.

Si le docteur ascétique avait conquis une légitime popularité, attestée par la diffusion extraordinaire de ses livres, le directeur spirituel était resté dans la pénombre. On savait bien qu'il avait exercé cette haute magistrature des consciences auprès d'un grand nombre d'âmes d'élite, non seulement en Belgique, où, pour le rappeler en passant, il dirigea pendant de longues années celui qui devint le cardinal Mercier, mais en France, en Angleterre, en pays de missions. Dom Thibaut, qui a si bien servi la gloire de dom Marmion non seulement en racontant sa vie mais encore en donnant ses soins à la publication de ses œuvres, nous avait promis de nous initier à ce ministère intime. Il exécute aujourd'hui sa promesse en éditant les *Lettres de direction*, toutes celles, à deux exceptions près, qu'il a pu rassembler. Mais au lieu de les entasser dans l'ordre chronologique, il a jugé préférable de les colliger et d'en extraire la matière d'un traité complet de spiritualité qu'il intitule : *L'Union à Dieu, d'après les Lettres de direction de dom Columba Marmion* (in-8° de 288 pages, 12 francs français, 15 francs belges, Desclée-De Brouwer et Cie, Paris, rue des Saints-Pères, et Abbaye de Maredsous). Il fallait, pour réussir cette entreprise, une connaissance approfondie de la doctrine du maître pour y ajuster les lettres, soit intégralement, soit partiellement reproduites. Nul mieux que dom Thibaut, depuis longtemps familiarisé avec les écrits de dom Marmion, n'était qualifié à cet effet. Voici, tel qu'il se l'est tracé, le cadre dans lequel sont rangées les lettres : I. L'Union à Dieu, idée générale; II. L'Union à Dieu, ses éléments constitutifs; III. L'Union à Dieu, les conditions de son progrès; IV. Au sommet de l'Union, la vie d'oraison; V. L'appel à l'Union avec Dieu dans la vie religieuse; VI. L'Union à Dieu chez les supérieurs.

On admirera la patiente dextérité avec laquelle l'auteur, dépouillant cette volumineuse correspondance à grand-peine reconstituée, a su la répartir sous ces diverses rubriques, d'autant qu'il est souvent obligé de faire sa cueillette par extraits afin de faire prévaloir toujours l'ordre logique.

C'est donc une mosaïque de textes, d'ailleurs soigneusement datés, qui constitue, fragment par fragment, un traité complet

et bien ordonné sur l'Union à Dieu, comme si dom Marmion, au lieu de le disperser dans ses lettres, l'avait écrit d'une seule venue. Avec cette différence toutefois que le docteur cède la plume au directeur, le conférencier à l'épistolier, de telle sorte que la spiritualité columbanienne, si on peut dire, à la fois haute et accessible, simple et profonde, surnaturelle et humaine, revêt une forme charmante, pleine d'abandon qui en facilite au lecteur l'assimilation. C'est même, en quelque manière, la pure doctrine christologique de dom Columba Marmion puisée à sa source, sans aucun artifice de composition. On sait, en effet, que la trame des ouvrages ascétiques de l'éminent Abbé est formée par les conférences spirituelles données à ses moines, plus ou moins improvisées quant à la forme, sur notes incomplètes, nécessairement retouchées et revisées par le moine qui fit office de secrétaire particulier, tandis que le texte de la correspondance a été absolument respecté, n'a subi nul arrangement, et garde donc la saveur pittoresque de dom Marmion et le tour incisif de son esprit. Ce n'est plus le docteur qui du haut de sa chaire développe une thèse, l'étaie d'arguments, la corrobore de nombreuses citations bibliques et ne peut toujours se défendre de l'allure didactique et tendue. C'est le père penché sur une âme incertaine de ses voies, pour l'éclairer, d'une âme hésitante pour dissiper ses doutes, d'une âme désemparée, découragée pour la reconforter. A la place de la leçon doctorale, c'est l'entretien cœur à cœur, l'application concrète et précise de la doctrine à telle personne engagée dans telle situation : il arrive même parfois que dans un épanchement paternel dom Marmion laisse entrevoir quelque secret de sa vie intérieure.

Et, par contre, le perspicace directeur de conscience ne se sépare jamais du maître sagace, du savant docteur. Sa direction est doctrinale, elle résout le cas proposé à la lumière des principes auxquels elle remonte chaque fois. Il en résulte que, ainsi formulées, établies sur ces vérités d'ordre général, les solutions sont valables pour une foule de problèmes de la vie intérieure qui peuvent s'en réclamer et en recevoir des applications opportunes. Précieuse utilisation qui marque bien la valeur de ce livre d'un contenu substantiel, riche de doctrines, à la fois magistral et pratique. Combien palissent auprès de ce recueil savamment ordonné les *Lettres* du R. P. Didon, même celles de la première série qui sont pour la plupart des déclamations oratoires. Je le trouve même supérieur aux *Lettres de direction* de ce grand directeur que fut Mgr d'Hulst, publiées par Mgr Baudrillart qui, pour l'ordinaire, sont extrêmement particularisées, condamnées, semble-t-il, à répéter toujours le même coup de marteau pour enfoncer la foi chancelante de la fille d'un incroyant. Les *Lettres* de dom Marmion ont une autre envergure et une autre profondeur, et la connexion qui les relie dans l'heureux classement de dom Thibaut en accroît singulièrement l'intérêt.

J'avais songé d'abord à en donner ici une ample analyse, mais, reculant devant les vastes proportions qu'entraînerait ce dessin, je me borne à esquisser quelques grandes idées qui traversent, pour ainsi dire, cette copieuse correspondance et l'illuminent pour s'appliquer aux destinataires, la plupart religieux, ou vivant dans le monde.

\* \* \*

Quel est le secret de la vie d'union à Dieu? C'est la créature en adoration devant le Créateur — Dieu nous a faits pour Lui — c'est l'enfant de Dieu rendant amour pour amour à son Père du Ciel. Être uni à Dieu, c'est faire sa volonté. « On est mille fois

plus uni à Dieu au milieu d'une foule où l'on se trouve par obéissance qu'au fond d'une cellule où l'on se blottit par sa volonté propre. » Tout revient à aimer, à faire tout par amour, à sourire avec amour à toute manifestation du vouloir divin. Ainsi dom Marmion rejoint la petite Thérèse dont il a d'ailleurs contribué, en 1911, à introduire la cause. L'amour se prouve par la fidélité, prompte, généreuse, mais pas méticuleuse. A une religieuse qui s'entortillait dans la scrupuleuse recherche des purs motifs de ses actions, dom Marmion écrivait : « Vous épilchez tout ce qu'on vous dit... Dieu est trop noble pour s'occuper de ces fatras... Plus vous serez enfant, plus vous aurez la lumière et la joie; plus vous ferez l'avocat, le juriconsulte, plus vous vous embarraserez dans les mailles des détails. Ne cherchez pas trop les motifs de vos actions. Regardez Dieu et il sera lui-même votre motif. En un mot, soyez une bonne enfant, et Jésus se plaira à reposer dans votre cœur. Dieu n'aime pas les bas-bleus ».

Au centre de la vie d'union le maître place le Christ de qui doit tout rayonner. Son Humanité est la porte qui donne libre accès à la Divinité, c'est vers son Cœur que le tout de notre vie doit converger. Il n'est que de s'identifier à Lui et dom Marmion a des vues pénétrantes sur la communion eucharistique qui doit opérer la fusion de notre être avec le sien. Quelle splendide définition de l'Humanité du Christ ! « La traduction en paroles humaines et intelligibles de la Parole infinie et incompréhensible proférée par le Père. » Et je note une fois pour toutes que le directeur fait sortir de ces sublinités les applications les plus pratiques.

Dom Thibaut dégage avec le même bonheur de la correspondance les conditions du progrès de l'union à Dieu. 1<sup>o</sup> Désir intense de la perfection. « Rien d'égoïste à chercher une haute perfection, car c'est donner une grande gloire à Dieu. 2<sup>o</sup> Détachement des biens terrestres, patience, esprit de componction qui fait verser plus de larmes sur les souffrances de l'Homme-Dieu que sur les péchés qui les lui infligent. Amour, qui fait pousser ce cri admirable : « Mon Dieu, je veux vous aimer beaucoup plus que je ne vous ai offensé dans le passé. »

Il y a quelques lettres qui égalent à mes yeux les effusions des grands mystiques, celles qui entraînent une Carmélite à se livrer en victime expiatoire à l'Amour divin outragé par les hommes, ou celles qui amènent une jeune fille consumée par la phthisie en deux ans à se jeter dans les bras de Jésus crucifié pour s'élançer vers le Ciel. Je ne sache pas de directeur plongeant avec une telle hardiesse dans les profondeurs d'une âme et en quelques coups d'aile la faisant monter plus haut. N'allez pas croire que ce guide familier des sommets ne connaisse pas les bas-fonds de nos misères. Commentant ce verset d'un psaume : Dieu édifie un monument éternel à sa miséricorde dans le Ciel, il écrit à une âme tentée de découragement : « Les pierres de ce monument sont les miséreux qui attirent la miséricorde par leur misère. Car la miséricorde est la bonté en face de la misère. La pierre fondamentale de ce monument est le Christ qui a épousé toutes nos misères. Il les divinise et leur donne une valeur immense aux yeux de son Père. Il les assumera et les rendra siennes. En souffrant avec patience les peines de notre vie, nous participons à la passion du Christ ». Nous touchons ici à une idée qui lui est chère, idée paulinienne : « Je me glorifierai dans mes infirmités, mes impuissances afin que la force du Christ habite en moi. » Notre misère, avouée, eudossée au Christ, est notre force. 3<sup>o</sup> La pratique des vertus théologales, la troisième des conditions du progrès de l'union à Dieu donne lieu à un grand nombre de lettres, à des aperçus étonnants de profondeur, sur la foi pure, nue : Dieu se donnera à voir dans le plein éclat de son immuable beauté, mais ici-bas sa gloire requiert qu'il soit servi par la foi; sur l'espérance, car l'abîme de notre misère appelle l'abîme de la miséricorde; sur l'abandon dans l'amour, qui est le seul refuge de l'âme abandonnée.

A une personne qui s'inquiétait à tort d'un sentiment trop humain qui se mêlait à sa charité pour le prochain, dom Marmion

répond que « personne ne fut jamais aussi humain que Jésus et que son Père trouvait en lui toutes ses délices... Dieu nous a donné l'amitié de ceux qui nous entourent pour rendre possible notre exil ici-bas. Il ne nous oblige pas d'agir comme des âmes sans corps. Il n'attend pas que vous soyez un spectre avec une âme. Jésus n'aimait pas d'une façon angélique, n'étant pas un ange. Il pleura sur Lazare ». Toutefois, le prudent directeur, qui lit au fond des cœurs, n'oublie pas les réserves que comporte l'exercice de la dilection.

Les plus belles lettres, où l'on verra, dans la familiarité et la souveraine aisance du Père spirituel, parlant, me semble-t-il, d'expérience personnelle, sont celles que dom Raymond Thibaut a groupées et classées sous ces rubriques : la vie d'oraison, et l'appel à Dieu dans la vie religieuse. Il se trouve que dom Marmion a connu, à partir de 1908, la Mère Garnier, fondatrice et supérieure générale des Adoratrices du Sacré-Cœur, qui mourut à Tyburn (Londres) en 1924. C'était une privilégiée de l'union transformante qu'il fallait diriger dans les voies de la contemplation. Dom Marmion correspondit avec elle jusqu'à la fin de sa propre vie et les lettres qu'on nous fait lire sont d'une admirable beauté. Il est à la hauteur de sa mission et je pense que ces pages révéleront un contemplatif insoupçonné dans ce moine volontiers hilare.

On en jugera par celle-ci où brille la sagesse du directeur qui, tout en reconnaissant le caractère particulier des dons octroyés par Dieu à cette âme d'élite, la mène comme si elle ne se mouvait pas dans une sphère spéciale :

« J'ai lu en présence de Dieu et avec grande attention ce que vous me dites de vos dispositions et des grâces que Dieu vous donne. Je n'ai aucun doute sur l'origine divine de ces grâces et de votre oraison. Celle-ci porte le cachet et toutes les marques de l'action divine. Ce que vous me dites de l'habitation de Jésus dans votre intérieur et de son union avec vous dans votre oraison me plaît beaucoup et me rassure complètement. C'est aussi ma voie. Pour moi, Jésus est tout... J'ai grande confiance qu'un jour je pourrai dire en toute vérité : « Je vis, non, ce n'est plus moi, c'est le Christ qui vit en moi. » Alors selon sa promesse, il me révélera les secrets de sa divinité : « Si quelqu'un m'aime, je me manifesterai à lui. » Cette manifestation est la grâce très élevée, très féconde, très sûre que Notre-Seigneur vous fait à présent, et si vous êtes fidèle, cette grâce ira jusqu'au point où vous deviendrez l'épouse privilégiée de Jésus-Christ. Cette grâce est des plus précieuses non seulement pour vous, mais aussi pour l'Eglise, car Jésus ne peut rien refuser à celle qu'Il admet à ses noces ineffables.

Et cependant vous êtes très imparfaite. C'est que Jésus-Christ choisit très souvent ce qui est pauvre et petit et misérable comme objet de sa bonté afin que la chair ne se glorifie pas, mais qu'on reconnaisse que tout vient de Lui. Les imperfections très réelles que vous m'avouez ne me font pas douter de la réalité des grâces que vous recevez. Dieu est le maître suprême, et il vous laisse ces faiblesses afin que vous puissiez voir que ces grandes grâces ne viennent pas de vous, ne vous sont pas accordées à cause de vos vertus, mais à cause de votre misère. Vous êtes un membre de Jésus-Christ, et le Père donne vraiment à son Fils ce qu'Il donne à son membre faible et misérable. Ne vous étonnez pas, ne vous découragez pas quand vous tombez dans une faute, mais puisez dans le cœur de votre Époux — car toutes ses richesses sont à vous — la grâce et la vertu qui vous manquent ».

Au reste, dans ce chapitre, les idées les plus judicieuses se présentent sous la plume de celui à qui nul secret de la vie d'oraison n'est resté inconnu. On a rarement aussi traité de la vocation religieuse avec autant de sûreté doctrinale et un doigté aussi délié. Il avait dans sa clientèle épistolaire un grand nombre de supérieures de couvents qui plaçaient en lui leur confiance, au milieu de leurs inextricables difficultés, et qu'il parvenait à rassurer; ces lettres aussi sont d'un prix rare.

Donnerais-je au grand public une juste idée de ce volume en affirmant que les lingots d'or des œuvres de dom Columba Marmion sont ici monnayés par lui-même, et que toutes ces pièces sont frappées à l'effigie d'un grand maître de l'ascétisme, je dirais plus volontiers à l'effigie du Christ. Il est certain qu'elles constituent pour tous les spirituels, pour tous ceux qui veulent dès ici-bas prendre un contact réel avec Dieu, une aide puissante. S'il fallait une dernière preuve de l'inappréciable valeur de cet ouvrage, je la trouverais dans la lettre-préface de S. Exc. Mgr Goodier, archevêque de Hiérapolis, un jésuite, un vrai jésuite qui fut lié d'une étroite amitié, trop spontanée pour n'être pas providentielle, avec dom Marmion. Ils ne se sont jamais rencontrés, le jésuite étant trop tôt parti pour les Indes, mais ils n'ont cessé de correspondre, d'échanger leurs confidences sur leurs états d'âmes mutuels. Ces deux esprits qui s'étaient devinés, le bénédictin et le jésuite, d'ordres si dissemblables, étaient cependant frères par le plus intime d'eux-mêmes, ils étaient de la même famille spirituelle. La lettre-préface est un éclatant hommage rendu à ce grand moine dont, à mon avis, nous ne sommes pas assez fiers.

J. SCHYRGENS.

VIENNENT DE PARAÎTRE

**Editions Albin Michel**D<sup>r</sup> CABANÈS**Mœurs intimes du Passé (tome IX)**

Les voyages. — Comment on payait les médecins.

Un volume avec 100 illustrations.

20 fr. fr.

**Editions Rieder.**

S. DEBRÉ

**L'humour judéo-alsacien**

Un volume in 16.

15 fr. fr.

Tailleur - 1<sup>er</sup> Ordre**DUPAIX**

TÉLÉPHONE 12.76.93

47, RUE DUCALE, 47,  
BRUXELLES**Galeriess BOUCKOMS S.A.**

47, Boulevard d'Avroy, 47, LIÈGE

TOUS LES **TAPIS**

vendus les moins chers de toute la Belgique

Importateur direct de tapis d'ORIENT

Pour les pros : 14, place Saint-Jacques, Liège

647

**Société Générale de Belgique**

Société Anonyme établie à Bruxelles par arrêté royal du 28 août 1822.

Montagne du Parc, 3

Rue Royale, 38

Rue Ravenstein

Adr. télégr. : Générale - Bruxelles.

**BRUXELLES**

Compte chèques postaux n° 281.

CAPITAL . . . . . fr. 1.000.000.000.00

RÉSERVE . . . . . fr. 1.104.155.000.00

FONDS SOCIAL . . . . . fr. 2.104.155.000.00

**CONSEIL DE DIRECTION :**

MM. Emile Francqui, Gouverneur;  
Alexandre Galopin, Vice-Gouverneur;  
Jules Bagage, Directeur-Trésorier;  
Gaston Blaise, Directeur  
Auguste Callens, Directeur;  
le baron Carton de Wiart, Directeur;  
Félicien Cattier, Directeur;  
Willy de Munck, Directeur;  
Charles Fabri, Directeur  
Henry Le Bœuf, Directeur;  
Edgar Sengler, Directeur  
Adolphe Stoclet, Directeur;  
Firmin Van Brée, Directeur;  
Edouard de Brabander, Directeur honoraire.

**COLLEGE DES COMMISSAIRES :**

MM. Edmond Solvay;  
Léon Ellat;  
le baron Adrien de Montpellier de Vedrin;  
le baron A. d'Huart  
Baron de Trannoy;  
G. Mullie;  
Paul Hamoir;  
H. Vermeulen.

Le Secrétaire,  
M. Camille Lepêche.

**TOUTES LES OPERATIONS DE BANQUE**

Le service d'agences de la « SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE BELGIQUE » est assuré en province par ses Banques patronnées et leurs agences dans plus de 250 villes et localités importantes du pays.

CORRESPONDANTS DANS TOUTES LES VILLES IMPORTANTES DU MONDE



**LÉOPOLD**  
STOUT, BOCK, LIBERATOR, SUPER BOCK,  
**WHITE STAR**

Ses excellentes bières de ménage  
en bouteilles

Téléph. 11 92 70

Brasserie Léopold, S. A., rue Vautier, 55

**FILATURE et TISSAGE de JUTE**  
Tissage de JUTE, chanvre, lin, etc.

**GOOSSENS, Frères**

BELGIAN JUTE and LINEN MILLS  
ZELE (Belgique)

Téléphones : Zele 22-24 et 193      Télégr. : Goossens-Zele

**SACS, TOILES D'EMBALLAGE**, bâches, tissus filtrants  
**SACS** neufs pour tous usages

Spécialité de **SACS** pour **SCORIES, CEMENTS**, etc.

Société Anonyme des Usines

**ROOS, GEERINCKX & DE NAEYER**

34, rue de Bruxelles, ALOST

**Manufactures de Couvertures**

de laine et de coton unies, rayées,  
imprimées et à la Jacquard pour  
le Pays et l'Exportation.

**TORCHONS — LAVETTES — COUVRE-LITS**

Filature de Laine Cardée

**Hauzeur-Gerard Fils**

VERVIERS

Tous fils cardés pour draperie, nouveautés,  
flanelles et sous-vêtements, en pure laine  
et en mélange laine et coton

**Filature, Ficellerie et Corderies Mécaniques**

Maison fondée en 1859

**F. VERMOREL-HELLEBAUT**  
HAMME-SUR-DURME (Belgique)

Fils et Ficelles en tous genres  
Ficelles lieuses pour la Moisson

Cordages pour l'Industrie, l'Agriculture et la Pêche  
**CABLES DE TRANSMISSION**

Adr. télégr. : **VERBAUT**      Tél. : Hamme N° 12  
Codes : Bentley's complete et privé

**IMPORTATION** — Prix et échantillons sur demande — **EXPORTATION**

**TISSAGE DEWITTE-LIETAER**

SOCIÉTÉ ANONYME

à LAUWE-LEZ-COURTRAI

Télégr. : DEWITTELIT.      Téléph. : COURTRAI 1382

**SPÉCIALITÉS** : Linge de table tous genres — Inclus nappes  
pour autels — Purificateurs — Corporaux — Lingerie,  
draps, essues, toilettes, nappes, serviettes pour couvents  
et institutions.

**COUVRE-LITS — TISSUS D'AMEUBLEMENT — TISSUS**  
**ÉPONGE — TISSUS MATELAS — ESSUIES**

**CORSETS**  
**CEINTURES**



Gaines élastiques  
Soutien-Gorge

Manufacture de      Corsets belges

**Etablissements Louis BAROEN & Cie**

Société Anonyme

7 et 9, rue Gustave Schildknecht, **BRUXELLES**  
Adresse télégr. :      Code :      Téléphone  
Sanrival      A. B. C. 5th Edit.      26.88.06

**EXPORTATION**

Dernières créations de modèles inédits  
et de ravissantes nouveautés d'une réputation mondiale